



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

2021

RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL D'ETAT



Au premier plan, ce symbole du canton avec une pierre de son célèbre Cervin est le cadeau que le Conseil d'Etat offre traditionnellement en souvenir à ses hôtes lors de visites officielles.

© Nathalie Germanier

SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2021-2022	04
Programme gouvernemental	05
Chiffres clés	06
Compte et bilan	07
Bilan législatif	10
Présidence	12
Finances et énergie	20
Santé, affaires sociales et culture	29
Economie et formation	37
Sécurité, institutions et sport	46
Mobilité, territoire et environnement	56
Cadres de l'administration cantonale	66



Frédéric Favre
Président du Conseil d'Etat

2021, L'HEURE DU BILAN D'UNE LÉGISLATURE RICHE EN DÉFIS

A l'occasion de la nouvelle législature initiée en 2021, le Conseil d'Etat a procédé au bilan de la mise en œuvre de son programme gouvernemental élaboré en 2017 et publié en début d'année 2018.

Derrière le slogan « développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts », le Gouvernement présentait sa vision d'un Valais proactif face aux évolutions de la société, misant sur la formation, défendant ses intérêts, osant l'innovation et demeurant privilégié pour sa qualité de vie. Le Gouvernement souhaitait offrir à la population les conditions nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Il entendait contribuer au renforcement de la cohésion entre les régions, entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population. Dix objectifs, déclinés en près de 70 mesures et projets prioritaires, permettaient de concrétiser cette vision.

A l'heure du bilan, les résultats sont là. De nombreuses mesures et projets prioritaires inscrits dans le programme gouvernemental sont désormais achevés, alors que d'autres, planifiés à plus long terme, suivent leur cours. Sur les dix objectifs, qui dépassaient volontairement le cadre d'une législature, tous ont connu des progrès importants.

Le Conseil d'Etat a travaillé sur la cohésion sociale, avec notamment la mise en œuvre de la planification pour les personnes en situation de handicap ou défavorisées, de même qu'au travers d'investissements conséquents pour la nouvelle organisation hospitalière. L'anticipation des changements démographiques a pour sa part progressé avec la mise en place d'une politique en faveur des seniors, de même que grâce à la planification des soins de longue durée et aux études menées en faveur d'une politique familiale coordonnée.

En matière de formation, d'importantes infrastructures sont en cours de réalisation, comme le nouveau collège de Sion, alors que le Campus Energypolis est devenu un véritable écosystème d'innovation, qui poursuit encore son développement. La réorganisation de la promotion économique cantonale est quant à elle désormais achevée, de même que l'optimisation du contrôle des marchés publics qui permet à l'Etat de maintenir une attitude exemplaire dans son rôle de mandant.

D'importantes démarches sont en cours pour optimiser la capacité d'action des institutions, avec les travaux de la Constituante, la réduction du nombre de communes grâce aux fusions, mais aussi au travers de la cyberadministration. Dans le domaine de la prévention et de la sécurité, une révision complète de l'analyse cantonale des risques a été menée, tandis que plusieurs grands chantiers se poursuivent, parmi lesquels la 3^e correction du Rhône ou la mise en œuvre de la stratégie pénitentiaire.

L'adoption du nouveau Plan directeur cantonal a quant à lui constitué une étape clé en matière de développement du territoire. Dans l'optique d'améliorer la mobilité, la mise en œuvre du Concept cantonal de mobilité 2040 suit son cours.

Le canton est également désormais mieux positionné sur la scène fédérale et intercantonale grâce à un renforcement des ressources allouées dans ce but. Enfin, l'équilibre des finances cantonales se maintient, avec notamment de nouveaux modèles de financement des investissements comme le fonds FIGI, un renforcement des fonds de financement spéciaux et la réforme de la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais.

Après le bilan, place à de nouvelles actions, dans le cadre d'un programme gouvernemental revu et actualisé pour une présentation en début d'année 2022. Malgré la crise liée à la pandémie de COVID-19 qui n'en finit pas de durer, le Conseil d'Etat prépare l'avenir, avec l'ambition de permettre au canton du Valais de déployer pleinement son potentiel.



Photo : © Pascal Gertschen

CONSEIL D'ETAT 2021-2022

De gauche à droite

Franz Ruppen

Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21

Christophe Darbellay

Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Frédéric Favre

Président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Philipp Spörri

Chancelier d'Etat, nommé le 09.12.09

Roberto Schmidt

Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Mathias Reynard

Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21

DEGRÉ DE RÉALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Le Conseil d'Etat s'est doté en décembre 2017 d'un programme gouvernemental. Son ambition est de développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts. 10 objectifs ont été fixés ainsi que 68 mesures et projets prioritaires pour les atteindre. Certaines de ces mesures sont déjà concrétisées, alors que les autres sont en cours de réalisation.

La liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2021 peut être affichée en cliquant sur l'icône correspondant à chacun des objectifs.



CHIFFRES CLÉS

ESPACE ET POPULATION

Superficie du canton <i>en km²</i>	5'224.8
Haut-Valais <i>en %</i>	50.2
Centre du Valais <i>en %</i>	23.9
Bas-Valais <i>en %</i>	25.9
Nombre de communes 01.01.2022	122
Habitants du canton 31.12.2020	348'503
Haut-Valais <i>en %</i>	24.0
Centre du Valais <i>en %</i>	39.7
Bas-Valais <i>en %</i>	36.3
Habitants du canton <i>par km²</i>	66.7
Augmentation de la population <i>sur 10 ans, en %</i>	11.5
Population résidante d'origine étrangère <i>en %</i>	22.8
Répartition de la population, selon l'âge <i>en %</i>	
0-19 ans	19.4
20-64 ans	60.5
> 64 ans	20.1
Ménages privés	155'692
Personnes par ménage	2.2

LANGUES PRINCIPALES *

Français <i>en %</i>	67.0
Allemand <i>en %</i>	25.0
Portugais <i>en %</i>	8.5

EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen <i>en % (2020)</i>	3.7
Total des emplois (2019)	182'533
Secteur primaire	9'848
Secteur secondaire	38'681
Secteur tertiaire	134'004
Total des établissements (2019)	29'906
Secteur primaire	2'862
Secteur secondaire	4'488
Secteur tertiaire	22'556

ENERGIE (année hydrologique 2020/2021)

Production hydroélectrique annuelle <i>en GWh</i>	10'337
Part de la production valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité (provisoire) <i>en %</i>	15
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse <i>en %</i>	25.2

PIB CANTONAL 2020

PIB cantonal <i>en mios de francs</i>	19'717
PIB cantonal par habitant <i>en francs</i>	56'606
PIB cantonal moyen par habitant <i>moyenne Suisse romande</i>	76'758

CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction <i>en mios de frs (2019)</i>	2'683
Nombre approximatif de logements (2020)	263'445
Logements vacants (2021)	6'028

TOURISME 2021

Hôtellerie et établissements de cure	
Arrivées	1'519'915
Nuitées	3'504'091

Sources : OFS, SEFH, Institut Créa-UniL-BCVs, OCSP / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

COMPTE
ET BILAN

en millions de francs

COMPTE
2020

BUDGET
2021

COMPTE
2021

CHARGES

Total des charges d'exploitation	4'111.1	3'937.0	3'914.1
Charges de transferts	1'958.8	2'114.8	2'094.1
Charges de personnel	1'204.0	1'052.1	1'027.4
Biens, services et autres charges d'exploitation	358.0	392.7	376.9
Subventions redistribuées	201.1	200.2	203.4
Autres charges d'exploitation	389.3	177.1	212.4

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	4'212.7	3'836.6	4'028.4
Revenus de transferts	1'814.7	1'757.8	1'787.5
Revenus fiscaux	1'434.0	1'399.0	1'493.0
Taxes	231.9	246.2	259.4
Subventions à redistribuer	201.1	200.2	203.4
Autres revenus d'exploitation	531.0	233.4	285.0

RESULTAT D'EXPLOITATION

Charges financières	76.0	74.6	71.5
Revenus financiers	67.5	63.5	66.1

RESULTAT FINANCIER

-8.5 -11.0 -5.4

RESULTAT OPERATIONNEL

Charges extraordinaires	131.2	99.3	145.0
Revenus extraordinaires	40.4	38.8	39.5

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

-90.8 -60.5 -105.6

TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS

2.3 -171.9 3.3

Dépenses d'investissement	459.8	512.5	464.5
Recettes d'investissement	239.4	296.7	236.9
Investissements nets	220.4	215.8	227.6
Amortissements et réévaluations	239.0	204.7	241.0

EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

20.8 -183.0 16.7

COMPTE ET BILAN

en millions de francs

BILAN 31.12.2020 31.12.2021

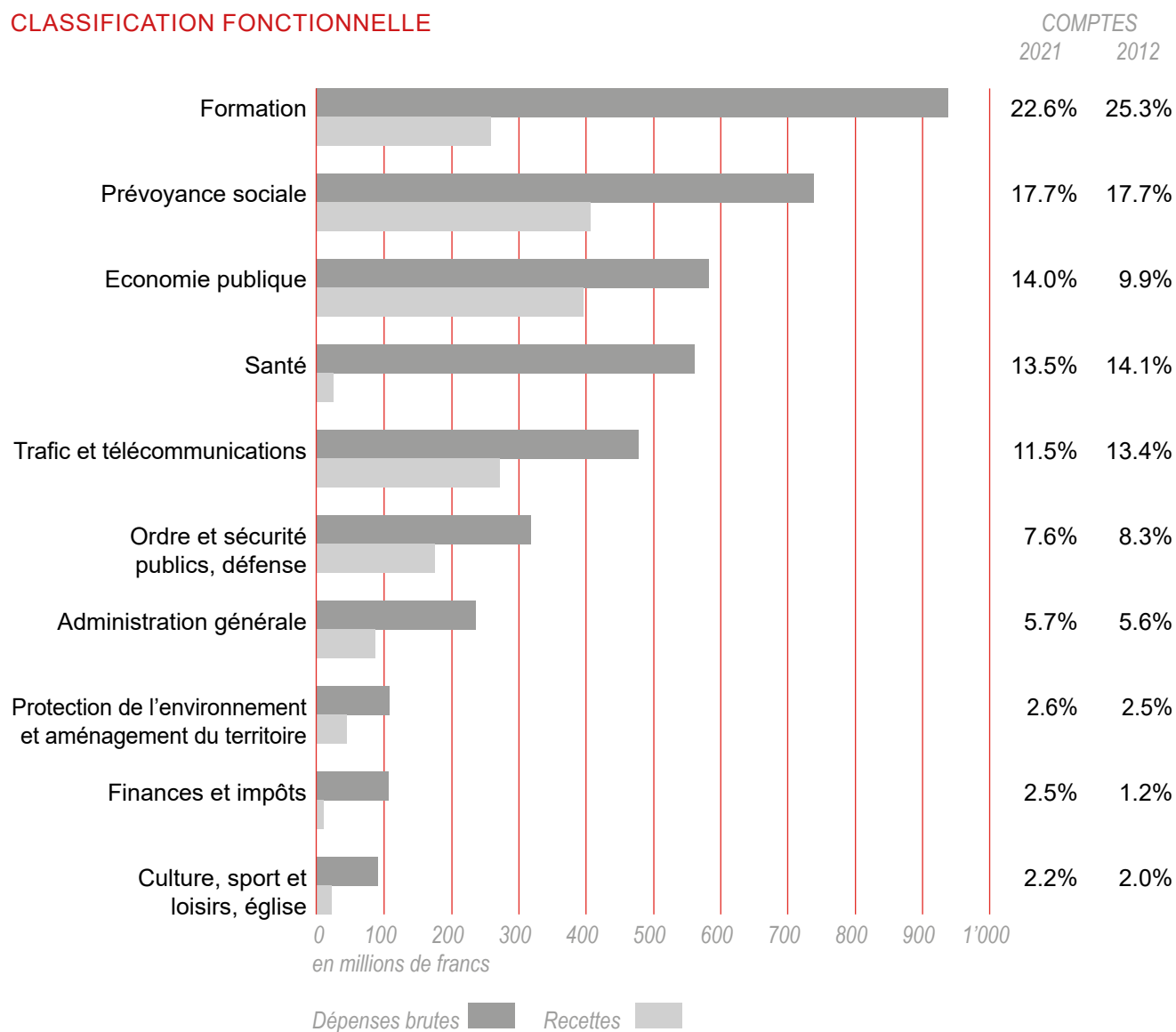
ACTIF

Patrimoine financier	2'437.2	2'676.3
Patrimoine administratif	1'914.5	1'901.0
Total de l'actif	4'351.6	4'577.3

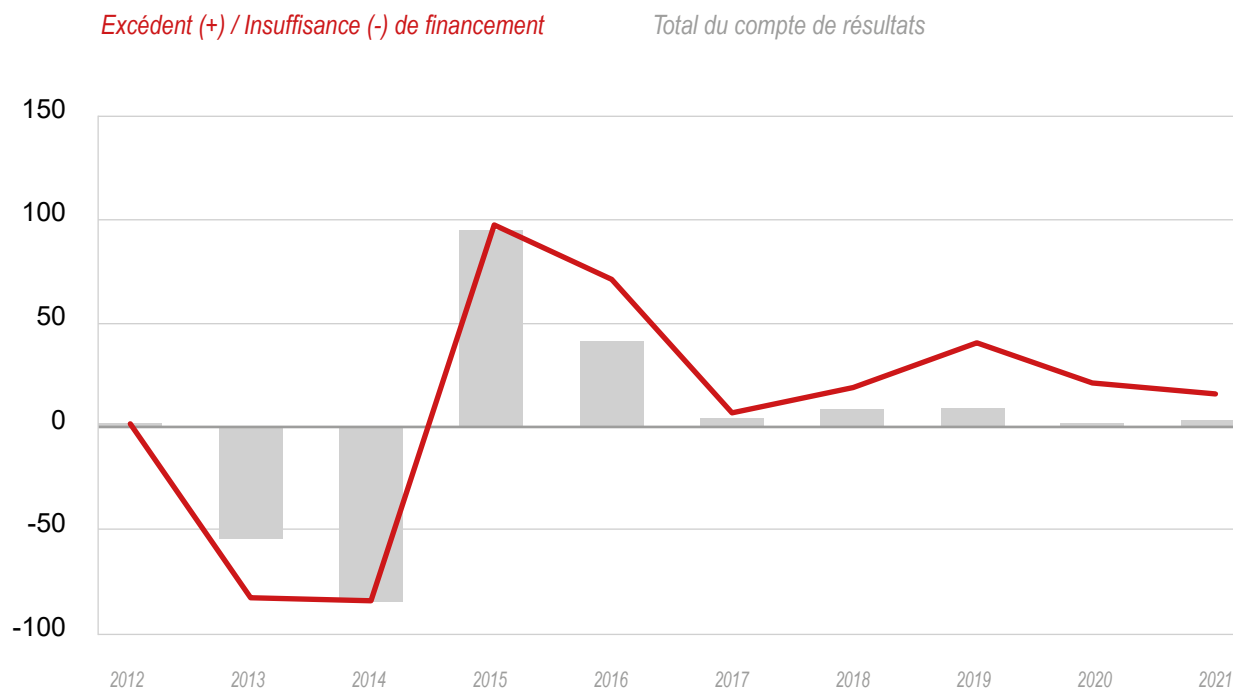
PASSIF

Capitaux de tiers	3'597.2	3'726.0
Capital propre	754.4	851.3
Total du passif	4'351.6	4'577.3

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2012 - 2017 : MCH1)
(dès 2018 : MCH2)

Les actes adoptés durant l'année 2021 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés sur la [page Internet de la législation](#) du canton du Valais. Le message y relatif peut être consulté sur le [site internet du Service parlementaire](#).

Modification du 11 février 2021 de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LALPC ; RS/VS 831.3)

Publication : BO 10/2021 – [RO 2021-015](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2021

Modification du 12 février 2021 de la loi concernant les traitements des magistrats de l'ordre exécutif (RS/VS 172.12)

Publication: BO 10/2021 – [RO 2021-083](#)

Entrée en vigueur : 01.07.2020 – BO 25/2021 – [RO 2021-082](#)

Loi d'adhésion du 9 février 2021 à la modification de la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud et Valais (RS/VS 813.2)

Publication : BO 10/2021 – [RO 2021-087](#) et [RO 2021-088](#)

Entrée en vigueur : 16.06.2021 – BO 25/2021 – [RO 2021-086](#)

Modification du 8 juin 2021 de la loi d'application du code pénal (LACP ; RS/VS 311.1)

Publication : BO 26/2021 – [RO 2021-102](#)

Entrée en vigueur : 01.09.2021 – BO 29/2021 – [RO 2021-101](#)

Loi du 9 février 2021 abrogeant la loi d'adhésion du 28 septembre 1998 à l'Accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (RS/VS 414.3)

Publication : BO 10/2021 – [RO 2021-135](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2022 – BO 42/2021 – [RO 2021-134](#)

Loi d'adhésion du 9 février 2021 à l'Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire, AIU ; RS/VS 414.31)

Publication : BO 10/2021 – [RO 2021-137](#) et [RO 2021-138](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2022 – BO 42/2021 – [RO 2021-136](#)

Modification du 10 juin 2021 de la loi sur la police cantonale (LPol ; RS/VS 550.1)

Publication : BO 26/2021 – [RO 2021-142](#)

Entrée en vigueur : 01.10.2021 – BO 44/2021 – [RO 2021-141](#)

Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien du 11 février 2021 (LRACE ; RS/VS 850.3)

Publication : BO 10/2021 – [RO 2021-156](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2022 – BO 49/2021 – [RO 2021-155](#)

Modification du 6 mai 2021 de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH ; RS/VS 850.6)

Publication : BO 22/2021 – [RO 2021-158](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2022 – BO 49/2021 – [RO 2021-157](#)

Loi d'adhésion à la convention sur le financement de la formation postgrade du 9 septembre 2021 (CFFP)

Publication : BO 40/2021 – [Réf.-2021-017](#)

Modification du 9 septembre 2021 de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (loi sur la profession d'avocat, LPAV ; RS/VS 177.1)

Publication : BO 40/2021 – [Réf.-2021-016](#)

Modification du 11 février 2021 de la loi sur les constructions (LC ; RS/VS 705.1)

Publication : BO 10/2021 – [RO 183-2021](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2022 – BO 52/2021 – [RO 182-2021](#)

Modification du 19 novembre 2021 de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détails de boissons alcoolisées (LHR ; RS/VS 935.3)

Publication : BO 51/2021 – [Réf.-2021-019](#)

Modification du 18 novembre 2021 de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives (LTar ; RS/VS 173.8)

Publication : BO 51/2021 – [Réf.-2021-020](#)

Modification du 16 décembre 2021 de la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges (RS/VS 417.10)

Publication : BO 3/2022 – [Réf.-2022-003](#)

Modification du 16 décembre 2021 de la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr ; RS/VS 412.1) et de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA ; RS/VS 417.4)

Publication : BO 3/2022 – [Réf.-2022-001](#)

Loi d'application de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son du 16 décembre 2021 (LALRNIS)

Publication : BO 3/2022 – RO 2022-001

Entrée en vigueur à fixer par le Conseil d'Etat

Modification du 16 décembre 2021 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam ; RS/VS 836.1 – contre-projet à l'initiative populaire « Plus d'allocations familiales pour vos enfants »)

Publication : BO 3/2022 – [Réf.-2022-002](#)

Décret du 18 novembre 2021 modifiant le décret modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN)

Publication : BO 51/2021 – [Réf.-2021-018](#)

ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES

Rencontres de travail et assermentations

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 55 reprises pour traiter des affaires ordinaires. Il a notamment rencontré, pour des séances de travail, la ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. La séance de travail avec le Tribunal cantonal n'a pas pu se tenir en raison de la situation sanitaire. Le Gouvernement a procédé à l'assermentation de 779 naturalisés. Il a assermenté cinq notaires et a remis vingt-trois brevets d'avocat et cinq diplômes de notaire.

Manifestations traditionnelles

Au vu de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée, au collège de la Constituante ainsi qu'aux représentants du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion au travers d'un message vidéo. Il a participé à l'excursion avec les autorités ecclésiastiques et à la sortie présidentielle accompagné des anciens magistrats.

Le président du Conseil d'Etat a remis le prix 2021 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Philippe Rebord. Présidé par Frédéric Favre, le Conseil de fondation récompense ainsi l'ancien chef de l'armée à titre de reconnaissance pour ses mérites acquis dans le domaine militaire. Ancien chef de l'armée suisse et premier Valaisan à avoir été nommé à ce rang, il a fait partie de ceux qui ont dessiné les contours de la réforme de l'armée DEVA et fut un artisan de celle-ci. Il a repris plusieurs chantiers militaires comme le programme d'armement AIR 2030 pour un renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien helvétique. Il a encouragé la promotion de la paix à l'étranger et c'est également sous son ère que le lien entre l'armée et l'économie a été renforcé avec la reconnaissance de la formation militaire par plusieurs hautes écoles.

En raison de la situation sanitaire, le Gouvernement avait été contraint en 2020 d'annuler la réception en l'honneur des 410 collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat. En 2021, le Gouvernement a pu donner deux réceptions distinctes pour les collaborateurs jubilaires de l'Etat du Valais, une réception pour les 410 jubilaires 2020 et une pour les 404 jubilaires 2021.

Un membre du Conseil d'Etat a eu le plaisir de remettre le cadeau traditionnel du Gouvernement à dix citoyennes et citoyens du canton du Valais, lors de leur entrée dans leur centième année. En raison de la situation sanitaire, le Gouvernement n'a pas pu rendre visite personnellement à l'ensemble des centenaires Valaisans, soit trente-cinq au total.

Visites et réceptions

Une délégation du Conseil d'Etat a reçu officiellement en avril, à Sierre, S. E. Frédéric Journès, ambassadeur de France en Suisse, en octobre S. E. Willy De Buck, ambassadeur de Belgique en Suisse, S. E. Jean-Claude Meyer, ambassadeur du Luxembourg ainsi que S. E. Hedda Samson, ambassadrice des Pays-Bas, en qualité de représentants du BENELUX, puis, en novembre, S. E. Andrea Bekic, ambassadrice de Croatie en Suisse.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat n'a pu procéder à aucune visite confédérale et n'a pas pu en accueillir non plus.

CHANCELLERIE D'ETAT

Protocole

La Chancellerie d'Etat a coordonné et organisé toutes les séances et manifestations du Conseil d'Etat.

Prestations en faveur de l'administration

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire, qui est composée de quatre traducteurs (2.3 EPT), a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, l'unité de traduction utilise des mémoires de traduction performantes (SDL Trados Studio) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (16'801 termes) et de traduction (1'798'907 unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a procédé à 3282 légalisations et apostilles, effectué plus de 3.3 millions d'envois postaux, répondu à près de 20'100 appels adressés à son central téléphonique et signé quelque 5500 décisions du Gouvernement. Les chauffeurs ont parcouru environ 60'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat.

Appui juridique au Conseil d'Etat et législation

La Chancellerie d'Etat apporte son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers.

Elle instruit les recours adressés au Conseil d'Etat dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et de la formation. 434 recours ont été déposés. 451 recours ont été instruits et soumis au Conseil d'Etat par huit juristes (6 EPT).

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat effectue le contrôle de la législation sous l'angle technique et linguistique. Elle assure la publication de toute la législation cantonale en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le [site Internet de la législation](#). 188 actes ont été publiés dans le recueil officiel. Pour rappel, depuis le 1^{er} août 2018, le canton du Valais est passé à la primauté de la version électronique des actes législatifs. Cela signifie que la publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO. Dans ce même ordre d'idée, l'archivage des actes législatifs publiés au RO se fait depuis 2019 également sous format électronique.

La Chancellerie d'Etat renseigne aussi les services de l'administration sur les questions de l'information du public et l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Elle garantit enfin la coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil, comme par exemple en élaborant la planification législative.

Appui à l'action gouvernementale

Suite au changement de législature, la Chancellerie a accompagné le Conseil d'Etat pour la mise à jour de son programme gouvernemental.

Les travaux ont débuté par le bilan des mesures et projets prioritaires figurant dans le programme publié en 2018. Le Gouvernement a poursuivi cette démarche par l'analyse des nouveaux défis et enjeux que devra relever le canton dans les années à venir.

Suivi des interventions parlementaires

Durant l'année 2021, 230 interventions parlementaires ont été déposées et acceptées, parmi lesquelles 33 motions et 197 postulats. 38 de ces interventions (8 motions et 30 postulats) sont d'ores et déjà réalisées.

Plus globalement, à la fin 2021, 99 interventions (18 motions et 81 postulats) sont en attente de développement, 75 interventions (8 motions et 67 postulats) sont en attente de traitement et 294 en cours d'exécution (37 motions et 257 postulats).

AFFAIRES FÉDÉRALES ET INTERCANTONALES

La Chancellerie d'Etat soutient le Gouvernement pour ses activités fédérales et intercantonales. Ce soutien s'inscrit dans l'appui au Conseil d'Etat en matière de gouvernance. Il peut se résumer en la réalisation des tâches suivantes :

- identification et coordination des enjeux fédéraux et intercantonaux ;
- suivi des conférences gouvernementales (CdC, CGSO, CGCA) ;
- relations avec les parlementaires fédéraux valaisans ;
- collaboration au développement des relations transfrontalières.

Les activités déployées par la Chancellerie en matière d'affaires fédérales et de relations extérieures sont essentiellement de nature transversale. Elles sont complémentaires aux nombreuses actions réalisées par les départements et les services dans leurs domaines de compétences. Divers processus soutenus par la Chancellerie d'Etat favorisent l'échange d'informations entre les membres du Conseil d'Etat. Ils permettent au Gouvernement de thématiser les importants enjeux fédéraux ou intercantonaux. Pour certains projets fédéraux prioritaires, la Chancellerie apporte un appui direct au département en charge de leur réalisation. Pour l'année 2021, peuvent ainsi notamment être signalés :

- la révision des diverses bases légales en matière de politique énergétique et la prolongation de la redevance hydraulique ;
- le transport aérien (taxe sur l'aviation générale dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂) et l'aéroport de Sion (coûts de la sécurité aérienne, marchés publics) ;
- divers éléments de la politique agricole (soutien aux races autochtones, au capital plan, à la viticulture, entre autres) ;
- l'assainissement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz et ses conséquences sur les voies de communication entre Berne et le Valais ;
- la recherche et le soutien de solutions en matière d'assurance tremblement de terre.

Conférences intercantionales

L'action du Gouvernement en matière d'affaires fédérales se concrétise notamment par les implications de ses membres dans les travaux des conférences gouvernementales, des conférences spécialisées ou des conférences régionales. Les conseillers d'Etat valaisans y sont fortement impliqués et siègent dans plusieurs comités. La gestion de la crise du coronavirus a mis particulièrement en évidence l'importance de la coordination et de la collaboration intercantonale. Les conférences intercantionales, gouvernementales ou spécialisées, sont par essence les lieux où s'exercent et se concrétisent ces collaborations.

Conférences gouvernementales

Les vingt-six cantons sont réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). La CdC est un interlocuteur privilégié de la Confédération pour les questions liées au fédéralisme, à la politique extérieure et à la politique européenne. Elle suit également, en étroite collaboration avec les conférences spécialisées compétentes, les objets fédéraux de première importance pour les cantons. Avec la pandémie, la CdC a non seulement œuvré au renforcement de la collaboration intercantonale, mais également activement recherché à consolider les positions cantonales vis-à-vis de la Confédération. Roberto Schmidt représente le canton du Valais à la Conférence des gouvernements cantonaux. La Chancellerie assure, au niveau du canton, le suivi administratif de la CdC.

La Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA / RKGK) permet d'aborder des thèmes plus spécifiques au canton du Valais et de coordonner diverses actions avec des cantons qui partagent des intérêts convergents. Au nombre des thématiques suivies figurent plus particulièrement la défense de la force hydraulique, le tourisme (au sens large incluant l'aménagement du territoire et la thématique des résidences secondaires) ou encore la régulation des grands prédateurs. Roberto Schmidt représente le canton au sein de la CGCA / RKGK. Il en a assumé la présidence pour les années 2020 et 2021 et a été désigné pour un nouveau mandat (2022-2023). Le canton profite de cette présidence pour renforcer encore la cohésion des cantons alpins et défendre encore mieux ses intérêts en s'alliant avec d'autres cantons de montagne. La Chancellerie a pour sa part renforcé le suivi administratif de la conférence et contribue activement au bon déroulement de la présidence valaisanne et des travaux de la conférence.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) réunit les gouvernements des cantons de Suisse romande et de Berne. Elle permet aux cantons membres d'aborder les thématiques importantes pour la région et de coordonner certaines actions au niveau national. Le suivi administratif de la CGSO est assuré par la Chancellerie. Le canton du Valais joue par ailleurs un rôle actif au sein du réseau administratif de la CGSO qui réunit les responsables des affaires fédérales des cantons membres.

Conférences spécialisées nationales et régionales

Quatorze conférences gouvernementales spécialisées se répartissent le suivi des différentes politiques publiques au niveau national. Dix conférences spécialisées sont également actives au niveau régional (Suisse occidentale / Suisse latine). Le suivi des conférences spécialisées est de la compétence des départements. La Chancellerie apporte au besoin un appui ponctuel aux membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs mandats intercantonaux. Comme déjà indiqué ci-dessus, les conférences spécialisées nationales et régionales ont pleinement contribué à la coordination intercantonale lors de la crise du coronavirus. Cette coordination a été particulièrement active entre les cantons romands, notamment dans les domaines de la santé (CDS / CLASS) et de l'économie (CDEP / CDEP-SO), mais aussi dans l'instruction publique, les transports ou la sécurité.

Fonctions particulières des membres du Conseil d'Etat valaisan dans les conférences intercantionales

Conférence des gouvernements des cantons alpins (2020-2023)	Roberto Schmidt	Président
Conférence des directeurs de l'énergie (depuis avril 2018)	Roberto Schmidt	Membre du comité
Conférence des directeurs des affaires sociales (janvier 2017 – avril 2021; respectivement dès mai 2021)	Esther Waeber-Kalbermatten Mathias Reynard	Membre du comité
Conférence des hautes écoles (depuis octobre 2018)	Christophe Darbellay	Membre du conseil
Conférence pour la forêt, faune et paysage (novembre 2018 – avril 2021)	Christophe Darbellay	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (juin 2013 – avril 2021)	Jacques Melly	Membre du comité
Conférence des directeurs des transports publics de Suisse occidentale (juin 2013 – avril 2021)	Jacques Melly	Président
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (depuis mai 2021)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	Membre du comité

Christophe Darbellay a en outre été désigné président de la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale, pour les années 2022 et 2023.

Rencontres de travail

En 2021, la traditionnelle rencontre annuelle de travail entre les gouvernements valaisans et fribourgeois a été organisée à Vercorin, dans la commune d'origine du conseiller d'Etat fribourgeois Jean-Pierre Siggen.

Conventions intercantionales

Le canton du Valais est régulièrement appelé à conclure différents accords intercantonaux. La négociation et la conclusion de ces accords interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles dont les départements ont la charge. Elles ont lieu le plus souvent sous l'égide des conférences spécialisées et ponctuent généralement plusieurs années de discussions.

En 2021, plusieurs accords intercantonaux ont été adoptés, respectivement soumis à l'approbation du Grand Conseil. Peuvent être mentionnés :

- la ratification de la révision totale de l'Accord intercantonal universitaire dont la loi d'adhésion a été approuvée par le Grand Conseil à la session de février 2021 ;
- la modification de la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, approuvée par le Grand Conseil à la session de février 2021 ;
- la loi d'adhésion à la convention sur le financement de la formation postgrade, adoptée par le Grand Conseil en session de septembre 2021.

Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se rencontrent généralement avant chaque session parlementaire. Ces séances sont l'occasion d'aborder non seulement les objets de première importance pour le canton, mais également d'autres objets plus ponctuels aux enjeux particuliers. En 2021, ces rencontres ont encore à nouveau en partie été marquées par la crise du COVID-19. Toutes les rencontres ont néanmoins pu être organisées, deux en visioconférences et deux en présentiel (à Sion et à Berne). A cette occasion, ont notamment été abordés les thèmes suivants :

- les législations relatives à la pandémie de COVID-19,
- la réduction individuelle des primes-maladie,
- la création d'une assurance tremblement de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels,
- la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables,
- le changement de système de l'imposition du logement,
- le financement moniste des prestations de soins,
- la législation sur la chasse,
- divers éléments de politique agricole,
- divers éléments de politique des transports.

COLLABORATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman réunit les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Il vise à promouvoir les relations transfrontalières, à initier des projets communs de coopération et à renforcer l'identité lémanique. Ses actions sont organisées autour de quatre thématiques : mobilité, jeunesse et culture, économie et environnement. Christophe Darbellay et Franz Ruppen représentent le canton au comité du Conseil du Léman.

En matière de mobilité, le Conseil du Léman suit des dossiers ferroviaires, lacustres, routiers, de mobilité douce, ainsi que de transports collectifs. Sa commission Mobilité a poursuivi la mise à jour de la version numérique du Schéma de cohérence lémanique des transports. Tout comme sa version papier, cet e-Schéma met en perspective l'ensemble des projets de transports et études en cours portés par les collectivités suisses et françaises du bassin

lémanique. Avec cet outil, les partenaires du Conseil du Léman s'engagent à poursuivre la mise en cohérence de leurs projets de mobilité sur une plateforme plus dynamique et accessible à tous. Concernant les infrastructures de transport, le canton continue de s'engager activement pour achever le bouclage ferroviaire autour du Léman en réhabilitant la ligne ferroviaire Sud Léman entre St-Gingolph et Evian. Franz Ruppen a été désigné Président de la commission le 7 octobre 2021, en remplacement de Jacques Melly.

Dans le domaine de la jeunesse et de la culture, l'année 2021 a vu le lancement d'un nouveau projet « Résidences artistiques transfrontalières » offrant à cinq artistes ou collectifs l'opportunité de réaliser un projet en résidence. Afin de soutenir les jeunes artistes et encourager la création, cinq lauréats ont été désignés dans des domaines aussi variés que la musique, le théâtre, le cirque, la photographie ou encore le récit et la vidéo. Si les projets culturels soutenus ont globalement pu être organisés, la crise sanitaire a en revanche eu raison de certains événements pour jeunes sportifs.

Dans le domaine économique, le Conseil du Léman a initié un nouveau Prix Cohésion & Solidarité Lémanique afin d'affirmer l'unité du bassin transfrontalier et de valoriser des initiatives locales dans un contexte de pandémie. Côté valaisan, c'est le projet « Perles du Léman » de Saint-Gingolph qui a remporté l'un des cinq prix. De plus, diverses initiatives lancées par les associations faïtières fédérées en « unions » lémaniques ont été réalisées : convention d'affaires annuelle consacrée au tourisme, séminaire sur l'apprentissage dans les métiers de boucherie-charcuterie-traiteur ou encore étude sur la gestion de l'eau en agriculture. En matière de tourisme, le Conseil du Léman poursuit le projet Interreg « Objectif Découverte Léman » qui ambitionne la mise en réseau des acteurs et passerelles informatiques permettant la circulation d'informations entre les systèmes des Offices du tourisme. La deuxième phase du projet – phase expérimentale-pilote – est en cours depuis juillet 2021.

Enfin, dans le domaine de l'environnement, le Conseil du Léman poursuit la collaboration dans la lutte contre le moustique tigre. La démarche réalisée en 2021 visait à construire des outils communs de communication en partant de l'existant et à assurer un partage de l'information.

INFORMATION

En application du concept d'information, IVS, la cellule d'information et communication de la Chancellerie d'Etat, veille à favoriser une communication proactive, intégrée et coordonnée.

Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS selon la directive et les processus spécifiques mis en place à cet effet en 2015. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans son ensemble. En 2021, on peut citer tout particulièrement la communication réalisée au sujet de la crise sanitaire liée au COVID-19, mais aussi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable ou encore sur le dossier des constructions de la commune de Val de Bagnes.

Plus de 330 communiqués de presse

IVS a organisé 41 conférences de presse, édité et diffusé 332 communiqués de presse ainsi que 35 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus à la demande d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations régulières des médias, la capture, la diffusion et l'archivage de photos, la mise à disposition d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information des collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique, la réalisation de la partie médias et communication du Bulletin officiel ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services.

Site Internet, fil d'actualités et nouveaux formats

L'importance des médias électroniques et sociaux dans la diffusion de l'information et la formation de l'opinion publique a incité l'Etat du Valais à compléter et renforcer sa stratégie d'information. La [Une du site Internet](#) comprend désormais un fil d'actualités dynamique qui offre une palette de rubriques et de contenus diversifiés et partageables sur d'autres plateformes. Les communiqués et les conférences de presse y sont toujours mis en évidence, aux côtés de nouveaux contenus complémentaires présentés sous des formes plus adaptées à la diffusion sur les médias sociaux, telles que des news, des films, des animations ou des infographies. Il est en outre possible de s'abonner à ce fil d'actualités, de manière à recevoir par e-mail sous forme de newsletter les principales informations publiées.

Magazine online du personnel vis-à-vis

Le magazine online du personnel [vis-à-vis](#) a été publié à trois reprises en 2021. Il propose aux employés de l'administration cantonale des informations, des interviews et des conseils sur des sujets qui les concernent, des reportages sur les activités des services de l'Etat, des portraits de collaboratrices ou collaborateurs au parcours atypique, des visites guidées de localités du canton ou encore la découverte de documents extraits des Archives de l'Etat du Valais.

Centre médias

Afin de faciliter le travail des médias, IVS a mis en place un centre de presse à l'occasion des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les journalistes ont ainsi pu disposer de places de travail au Technopôle de Sierre, le choix de cet emplacement permettant de respecter les mesures sanitaires en vigueur tout en offrant aux médias un accès facilité aux différents candidats.

Conseil et appui

IVS poursuit ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication avec les secrétaires généraux. IVS fait également partie de l'Organe cantonal de conduite (OCC) dont il soutient la communication à travers la cellule information.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA VOIE DE LA SAGESSE

« Le développement durable et le changement climatique sont les deux côtés de la même pièce. » (Ban Ki-Moon)

Niché au cœur des Alpes, le canton du Valais est au premier rang pour constater les effets produits par le réchauffement climatique. Ils sont sous nos yeux. Quoiqu'en disent certains, il s'agit bien du résultat de l'activité humaine pendant des décennies, qui ne peut plus aujourd'hui être nié. Nous ne pouvons pas jeter la pierre aux générations précédentes, qui n'avaient pas toutes les connaissances et le recul nécessaire pour se rendre compte de l'impact énorme que les gaz à effet de serre, multipliés par nos activités, ont eu sur la planète. Le confort apporté par le progrès a son prix.

Pourtant, même si les glaciers fondent, que la neige se fait plus rare ou que les canicules se multiplient, je reste persuadé que nous pouvons inverser la tendance. En 2021, le nouveau Conseil d'Etat a décidé d'accélérer la cadence en terme de développement durable. Avec la création d'une nouvelle Délégation du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité, le Valais pose les bases d'une politique respectueuse de l'environnement. Ainsi, un premier bilan des gaz à effet de serre de notre canton a été présenté en juin. Une analyse des risques et des opportunités, pour un canton alpin tel que le nôtre, a été faite. Les actions prioritaires en termes de développement durable ont été définies, avec la volonté d'établir rapidement un plan climat, ainsi qu'une loi-cadre sur le sujet.

Le renouvellement des appels à projets, dans le cadre de l'Agenda 2030, permettra de trouver de nouvelles voies pour que le canton du Valais et sa population puissent trouver un équilibre entre les activités humaines nécessaires et le respect de l'environnement. Le Conseil d'Etat a également mis en consultation durant l'été 2021 la nouvelle loi cantonale sur l'énergie.

Le Valais est un trésor ! Donnons-nous les moyens de le protéger pour les générations futures.



Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

FINANCES

Compte 2021

Des crédits supplémentaires pour 322.2 millions de francs ont été décidés durant l'année. Ces crédits étaient destinés pour 293.3 millions à répondre à la pandémie de COVID-19. Tenant compte de ces décisions, le budget 2021 tablait sur un déficit majeur.

Grâce à la croissance des recettes et à des reliquats sur certains crédits, le compte 2021 de l'Etat du Valais présente au final des résultats excédentaires, même si les répercussions à moyen et long terme de la crise sanitaire et économique traversée depuis plus de deux ans demeurent toujours incertaines.

Le [compte 2021](#) de l'Etat du Valais boucle l'année avec un excédent de revenus de 3.3 millions de francs et un excédent de financement de 16.7 millions de francs. Les investissements bruts de 521.8 millions de francs, y compris les 57.3 millions investis par le fonds FIGI pour les immeubles propriété de l'Etat, affichent un niveau jamais atteint ces dix dernières années.

Budget 2022

Le Conseil d'Etat a opté pour un budget de continuité. Il entend maintenir son soutien à l'économie cantonale par une politique d'investissement ambitieuse avec des investissements records de 643.2 millions de francs au brut. Le [budget 2022](#) vise également à soutenir les institutions valaisannes et la population et prévoit d'augmenter les subventions à des collectivités et à des tiers à 1.55 milliard de francs. Grâce aux différents fonds alimentés de manière préventive les dernières années, les investissements et charges seront entièrement couverts.

FISCALITE

Digitalisation des impôts

Le Service cantonal des contributions (SCC), bien qu'étant déjà bien informatisé (avec la possibilité pour les contribuables valaisans de remplir leurs déclarations fiscales par voie électronique sans signature ainsi qu'un portail à l'attention des employeurs pour le dépôt des décomptes de l'impôt à la source) entame une mue importante par un projet de services en ligne (demande de délais de paiement, dépôt de réclamations, demandes en remises, demandes de renseignements/d'attestations, suivi de dossiers, etc.). Ce projet va s'étendre sur plusieurs années. Le SCC s'oriente ainsi en direction d'une administration numérique et de procédures électroniques en matière d'impôts.

Collaboration avec les Ateliers St-Hubert et l'Atelier Manus pour la digitalisation des déclarations fiscales

Avec la pandémie de COVID-19, le télétravail s'est généralisé au sein de l'administration cantonale. Afin que les collaborateurs du SCC puissent travailler sans papier depuis leur domicile, il fallait que les déclarations et toutes les pièces justificatives soient disponibles au format électronique. Ce défi a été accompli grâce à la collaboration avec les Ateliers St-Hubert à Sion et l'Atelier Manus à Brigue. Ces entités, avec lesquelles une étroite collaboration existe depuis plusieurs années, offrent une intégration professionnelle et sociale aux personnes handicapées. En 2021, environ 6 millions de pages ont été numérisées et la productivité incrémentée, accélérant le passage du SCC au numérique.

Imposition d'après la dépense

L'année 2021 marque la mise en œuvre définitive des nouvelles dispositions relatives à l'imposition d'après la dépense après l'échéance du délai transitoire de cinq ans prévu par la nouvelle loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Malgré le durcissement des conditions d'imposition, le nombre de contribuables imposés par ce système s'est stabilisé en 2021 pour atteindre environ 950 assujettis contre 1214 en 2013. Les recettes fiscales afférentes à ce type d'imposition sont en progression constante et ce malgré la baisse du nombre de contribuables. Elles s'élèvent actuellement à plus de 100 millions de francs. Pour l'année 2021, environ 60 nouveaux contribuables ont manifesté leur intention d'élire leur domicile fiscal en Valais, ce qui représentera des recettes fiscales supplémentaires de plus de 10 millions de francs pour les collectivités publiques, sans compter les retombées économiques indirectes générées par ces contribuables fortunés.

PERSONNEL

Politique du personnel

En sa qualité de service central, le Service des ressources humaines (SRH) soutient le Conseil d'Etat dans la définition et la mise en œuvre de la politique du personnel. Il conseille les supérieurs hiérarchiques dans la gestion des ressources humaines et du développement organisationnel et veille à l'application uniforme des dispositions en matière de droit du personnel. Le SRH gère le versement de plus de 10'500 salaires (mensuels), le traitement de 10'000 postulations et 330 mises au concours, l'organisation de 130 séminaires de formation continue, la formation de 230 apprentis et 240 stagiaires, et les prestations de mesures de santé et de sécurité pour environ 500 collaborateurs.

Télétravail

Le télétravail ordinaire a été introduit le 1^{er} avril 2021, suite à la décision du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020. Il est soutenu par une stratégie comprenant huit champs d'action et quatorze objectifs stratégiques, par des nouvelles directives et par un processus de gestion digitalisé des autorisations de télétravail élaboré par le SRH. Environ 25% des collaborateurs de l'administration cantonale effectuent actuellement du télétravail ordinaire. Grâce à son introduction et à d'autres mesures prises, l'administration peut, dorénavant, réagir à tout moment par rapport à la situation sanitaire et réintroduire instantanément cette forme mobile de travail pour l'ensemble de son personnel.

COVID-19

Sur proposition du SRH, le Conseil d'Etat a continué à adapter les mesures de prévention nécessaires pour son personnel selon l'évolution de la crise sanitaire. La communication en interne s'est poursuivie par le biais d'informations régulières et ciblées et par la mise à jour continue de pages intranet. De plus, de nombreuses questions, notamment de droit du travail, ont été traitées par le SRH. Le plan de protection général prévoyant différentes mesures de prévention a été mis à jour.

Textes législatifs

Dans un esprit d'harmonisation des différentes bases légales avec celles en vigueur au niveau fédéral, le SRH a révisé certains textes de l'ordonnance concernant le traitement des employés de l'Etat du Valais. Ces modifications sont principalement liées à la votation populaire du 27 septembre 2020 prévoyant un congé paternité et à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre l'activité professionnelle et la prise en charge de proches. Les dispositions cantonales sur le congé paternité ont ainsi été adaptées et un nouvel article introduit sur le congé pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident.

Harcèlement sexuel

Le Conseil d'Etat a adopté le 8 septembre 2021 les modifications des directives concernant le harcèlement sexuel et psychologique. Dans ce contexte, le SRH a développé plusieurs outils d'aide à l'attention du personnel notamment une brochure d'information, une liste de partenaires et de sites internet utiles, un guide d'entretiens, un support de prévention ainsi qu'un processus pour la gestion des situations de harcèlement sexuel et/ou psychologique. Des cours de sensibilisation pour les cadres ont également été mis en place en 2021.

Digitalisation des processus de gestion du personnel

Le SRH continue à digitaliser les processus RH ce qui permettra à l'ensemble des services de réaliser des gains en efficacité. En effet, dans le cadre de la politique de cyberadministration, le SRH a déployé auprès des services un portail « employee self-service » qui automatise et simplifie la gestion des temps et d'autres prestations RH. Ce portail permettra à l'ensemble des services un gain de temps qui permettra de libérer des ressources pour effectuer d'autres tâches prioritaires.

Recertification UND

Depuis de nombreuses années, l'Etat du Valais, en tant qu'employeur, souhaite garantir la conciliation entre vie professionnelle et non professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs. Dans cette optique, l'administration cantonale a été évaluée, il y a sept ans, sur les différentes mesures en faveur de son personnel et a obtenu le label « Famille UND Beruf ». En 2021, l'Etat a à nouveau obtenu sa recertification (après une première recertification en 2018) car il remplit tous les critères.

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale

Le déploiement de la Stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2021, comme pour les années précédentes.

Activités et réalisations

Une optimisation de la structure organisationnelle du Service cantonal de l'informatique (SCI) a été validée par le Conseil d'Etat en décembre. Voici quelques activités et réalisations notables :

a) Cellule sécurité

- La cellule sécurité du SCI a accueilli un collaborateur supplémentaire. Elle est désormais composée de 2.8 EPT internes et d'un poste externe.
- Le Security Operation Center (SOC) couvre désormais l'entier des postes de l'administration cantonale.
- Un exercice d'évacuation, de gestion de crise et de reprise après désastre s'est déroulé avec succès en septembre, avec la collaboration des pompiers de la ville de Sion et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- La protection des environnements informatiques internes a encore été renforcée.
- La collaboration avec les instances fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'avec les associations en lien avec la cybersécurité a été renforcée.

- La directive d'utilisation des systèmes d'information a été réactualisée, afin de prendre en compte notamment la mobilité et les usages liés à Internet et au cloud.

b) Développement

- La solution eBill a été mise à disposition des citoyens afin de leur permettre de recevoir leurs factures sous format numérique directement dans leur e-banking. En quelques clics, il est possible de vérifier et régler les factures.
- Afin de simplifier l'accès aux prestations en ligne, un nouveau moyen d'authentification a été ajouté aux solutions existantes : la SwissID. Ce système compte déjà plus de 1.9 million d'utilisateurs en Suisse.
- Le portail « employé » a été étendu et offre maintenant la possibilité de télécharger les bulletins de paie et les certificats de salaire. Le but recherché est de simplifier et supprimer la version papier.
- La gestion digitalisée des réquisitions de poursuites se fait maintenant au travers du projet eLP2 grâce à l'intégration de ce projet dans la suite logicielle de gestion financière.
- Avec la mise en ligne du site « LP+ », la charge administrative des entreprises qui souhaitent figurer sur les listes permanentes est diminuée.
- Un outil de gestion des subventions octroyées par l'Office cantonal du feu a été développé et mis à disposition pour gérer et suivre les demandes de subventions, ainsi que pour l'automatisation du bouclage annuel.
- Les outils en place actuellement à la Caisse cantonale de chômage (CCH) pour gérer les dossiers du fond cantonal pour l'emploi de financement des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle, regroupés dans la plateforme SIPAC de la confédération, sont abandonnés. Une application de gestion intégrée à un outil de comptabilité du marché est développée et mise à disposition de la CCH.

c) Projets

- Un appel d'offres pour la signature électronique a été lancé, avec eConstruction comme projet pilote.
- Une refonte de l'architecture de la BDR-PP (Bases de données référentielles – Personnes physiques) est entrée en vigueur, avec des améliorations significatives en termes de performance et de qualité.
- Le développement de la BDR-BL (Bâtiments et Logements) a débuté, suivi de la livraison d'une première version en septembre ; le projet sera terminé à la mi-2022.
- De nombreux développements BI urgents ont été réalisés notamment pour le Service du tourisme, de l'économie et de l'innovation (SETI) et le Service de la santé publique (SSP), en lien avec le COVID-19 (vaccination, facturation, subsides, etc.).
- La gestion de la taxe militaire a été migrée vers une nouvelle solution intercantonale.
- Les paiements en ligne ont été améliorés, avec des possibilités de paiement par carte de crédit et TWINT.
- De nouveaux espaces collaboratifs SharePoint ont été mis en place pour certains projets de l'administration.
- La plateforme eMob de subventionnement de la mobilité électrique a été introduite.

d) Infrastructures

- La plateforme de communication unifiée (téléphonie et visioconférence) a été fiabilisée et orientée vers la solution Webex, utilisée par la majorité des cantons.
- Les infrastructures nécessaires urgentes pour la cellule de traçage et pour le déploiement des applications COVID ont été mises en place.
- La migration technique de tous les systèmes SAP vers la nouvelle version S/4 a été réalisée.
- Une extension de la supervision des infrastructures est en fonction.
- Le projet d'automatisation de la configuration des infrastructures a été initié.
- Des travaux de rénovation et sécurisation des centres de calcul actuels ont été entrepris et des concepts techniques détaillés pour le nouveau Datacenter de Noës ont été élaborés.
- Le principe de mise en place d'un site d'hébergement des données hors canton en cas de catastrophe cantonale majeure a été avalisé par le Conseil d'Etat.
- Les travaux de migration de la solution des traitements par lots automatisés ont débuté.
- Les nouveaux types de facturation avec code QR ont été mis en place.

ADMINISTRATION NUMERIQUE

En 2019, le Conseil d'Etat a fixé son ambition en matière d'administration numérique comme suit : « Le canton pilote le déploiement de la cyberadministration sur l'ensemble de la fonction publique ». Durant l'année 2020, un inventaire des principaux projets de numérisation des prestations publiques a été établi, mettant en lumière plusieurs besoins (par exemple l'identité électronique et les mécanismes d'authentification, la signature électronique, le compte usager).

Le 3 mai 2021, le Conseil d'Etat a décidé de créer le Service de l'administration numérique. Depuis, les activités suivantes ont été lancées :

- Mise en place des structures interinstitutionnelles temporaires de pilotage et technique et mandat à ces structures visant à accompagner la rédaction d'une stratégie cantonale de l'administration numérique et d'un avant-projet de loi. Ces structures seront dissoutes et remplacées par des structures permanentes prévues dans la loi ;
- Mise en place d'un groupe de travail dédié aux moyens d'identification électronique ;
- Planification de l'élaboration de la stratégie cantonale de l'administration numérique et de l'avant-projet de loi et lancement des travaux dans les deux domaines en parallèle.

ENERGIE

Retour de concession de l'aménagement hydro-électrique d'Ernen-Mörel et Vadémécum

Le canton ainsi que les communes concédantes d'Ernen, de Binn et de Grengiols ont décidé d'exercer leur droit de retour de concession de l'aménagement hydro-électrique d'Ernen-Mörel en 2023. A cette fin, les collectivités publiques ont signé un accord avec Rhonewerke AG (Rhowag), actuelle concessionnaire, sur une indemnité équitable due au moment de l'exercice du droit de retour.

L'exercice du droit de retour pour l'aménagement hydroélectrique d'Ernen-Mörel est le premier réalisé dans le cadre de la stratégie cantonale « Forces hydrauliques ». Dans le cas de l'aménagement d'Ernen-Mörel, l'ensemble de la chaîne de valeur restera à 100% dans les mains des collectivités valaisannes (87% Forces motrices valaisannes (FMV) et 13% communes). La procédure est conforme au vadémécum sur le retour des concessions présenté en avril 2021. Celui-ci a été élaboré en collaboration entre le DFE et l'Association des communes concédantes du Valais pour soutenir les communes concédantes.

Programme Bâtiments

Le département a adapté en automne 2021 quelques conditions particulières d'attribution et du montant de l'aide financière, notamment celles en lien avec les chauffages à bois.

Le montant total des subventions versées en 2021 est de 19.8 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 15.2 millions de francs financée par la taxe sur le CO₂, la contribution cantonale nette pour 2021 s'élève à 4.6 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 33.8 millions de francs en 2021.

Lignes à très haute tension – THT

Depuis 2018, l'Etat du Valais négocie avec Swissgrid SA le déplacement de quatre pylônes à Grône et d'un pylône à Chalais de la ligne THT Chamoson-Chippis. Au vu de l'avancement actuel, Swissgrid SA annonce que le déplacement des pylônes ne pourra se faire qu'après la mise en service du tracé initial validé par le Tribunal fédéral. En collaboration avec les communes, l'Etat du Valais finalisera les études de déplacement de ces pylônes.

Concernant la ligne THT Mörel-Ulrichen, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) a autorisé le déplacement du tracé de cette ligne à la hauteur de Grengiols et sur une distance de 2.3 kilomètres. Ainsi, quatre pylônes au lieu de cinq seront construits. Ils seront également plus éloignés du village de Grengiols et mieux intégrés au paysage ainsi qu'à la topographie des lieux.

Mise en consultation de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie

La loi sur l'énergie actuelle datant de 2004, un projet de nouvelle loi a été mis en consultation. Il vise à mettre en œuvre le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) qui a déjà été introduit dans de nombreux cantons. Il se base sur la large acceptation de la loi fédérale sur l'énergie, ainsi que sur la Stratégie énergétique cantonale 2060 « Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène » qui visent toutes deux à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Renaturation des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la renaturation des cours d'eau, il faut étudier les effets des éclusées de 21 aménagements, la libre migration des poissons sur 45 obstacles et le régime de charriage sur 36 installations. La mise en œuvre des mesures doit commencer avant le délai légal de fin 2030 afin de garantir le dédommagement par la Confédération. A ce jour, le département a émis 53 des 102 décisions nécessaires.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Centre de compétence FIGI

Le Centre de compétence FIGI, relatif au fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat, a finalisé la digitalisation des plans prioritaires, mis à jour l'inventaire du parc immobilier et documenté tous les processus métier. La mise en place de l'outil stratégique pour faciliter la gestion énergétique des bâtiments a débuté.

Finance & controlling

Une nouvelle section « Finance & controlling » a été créée au sein du Service immobilier et patrimoine (SIP). Elle a établi toutes les conventions FIGI avec les services concernés. Ces conventions, validées par le Conseil d'Etat en date du 22 décembre 2021, confirment la mise en place définitive du Fonds FIGI au 1^{er} janvier 2022.

Chantiers et projets

Le Grand Conseil a octroyé les cinq crédits de construction suivants : le collège Cours Roger Bonvin à Sion, l'achat du collège de St-Maurice, le centre Eterpys à Conthey, l'extension du centre professionnel à Viège et le stand de tir des casernes à Sion.

Le Conseil d'Etat a quant à lui octroyé trois crédits pour la transformation des combles de l'école de commerce de Brigue, la participation de l'Etat au pôle musical de Sion ainsi que l'achat d'un dépôt pour le Service de la mobilité à Evolène.

Les travaux ont débuté pour la réorganisation de la Castalie à Monthey, la nouvelle centrale d'engagement à Sierre, l'extension de la Prison des Iles à Sion ainsi que pour l'extension du centre professionnel de Viège.

Les études pour un bâtiment administratif à Viège ainsi que pour une centrale de chauffage avec une salle de gymnastique à Brigue sont en cours.

La construction du nouveau Service de la circulation routière et de la navigation à Sion, l'assainissement de l'école supérieure (ES) de soins infirmiers à Monthey et l'extension du Palais de Justice ont été terminés.

Gérance et entretien des immeubles

Afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale et dans la continuation de ses prestations, la section gérance et entretien des immeubles poursuit sa politique de rénovation et d'assainissement du parc immobilier de l'Etat en vue d'améliorer la consommation énergétique et d'assurer la pérennité des immeubles. En parallèle, la section a œuvré à l'intégration d'un logiciel de gestion des bâtiments ainsi qu'à l'organisation de l'intégration future des agents d'exploitation et du personnel de nettoyage au sein du service.

Patrimoine

La section patrimoine a finalisé les projets suivants. La deuxième étape de la restauration intérieure de la Basilique de Valère est en cours dans la nef. 23 nouveaux chantiers de restauration de monuments historiques ont été subventionnés. 1719 préavis ont été rédigés. 2539 nouvelles fiches ont été créées dans l'inventaire principal du bâti valaisan (IBA) en 2021, portant le total à 23'526 fiches. Quatre communes ont homologué leur inventaire. L'ouvrage de la série « Monuments d'Art et d'Histoire » sur la Ville de Sierre et Chippis a été publié. Un soutien financier a été donné au guide artistique sur l'église St-Nicolas d'Hérémente ainsi qu'au film « Les lieux sacrés en Valais ». 1060 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine.

AGENDA 2030

Bilan des gaz à effet de serre et travaux d'élaboration du plan climat

Pilotée par la Délégation du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 se poursuit avec les travaux d'élaboration d'une loi-cadre sur le climat et d'un plan climat. Le bilan des gaz à effet de serre du canton du Valais a été présenté en juin. Il montre que le niveau d'émissions se situe dans la moyenne nationale et nécessite, comme dans les autres cantons, d'être réduit de façon importante. La démarche se poursuit avec l'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique, puis avec la définition d'un plan de mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Programme de développement durable 2022

Le Conseil d'Etat a adopté le programme annuel de développement durable 2022, qui définit les actions prioritaires du Gouvernement pour l'année à venir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Celles-ci sont axées sur la gouvernance, l'élaboration du plan climat et le renouvellement de l'appel à projets qui permet aux services de l'Etat de bénéficier d'un soutien pour la mise en place d'actions innovantes.

Réalisation d'actions innovantes

Plusieurs projets ont pu voir le jour en 2021 grâce au soutien de l'Agenda 2030. Il s'agit par exemple de la mise en place d'une plateforme mettant en lien producteurs locaux et cuisines collectives ou encore du lancement des premières lignes de vélobus dans six communes, pour permettre aux enfants de se rendre à l'école à vélo, sous la conduite de parents.

GÉRER LA PANDÉMIE, MAIS AUSSI FAIRE AVANCER LES AUTRES DOSSIERS

Après huit mois d'activité au Conseil d'Etat, l'heure des premiers bilans sonne déjà avec ce rapport annuel. Depuis le 1^{er} mai 2021, il a fallu changer de costume, s'habituer aux procédures bien établies du canton, découvrir ses nouveaux collègues et les équipes qui travaillent au service de la population valaisanne.

La gestion de la pandémie a occupé une très grande partie de mon activité 2021, tout comme de celle des services rattachés au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Différentes mesures ont été mises en place, afin de limiter les effets de cette crise, notamment :

- le renforcement de la pédopsychiatrie,
- l'augmentation du fonds pour la famille,
- l'augmentation des subventions pour les primes d'assurance-maladie,
- la distribution d'un AG culturel à tous les jeunes qui ont fêté leurs 18 ans en 2021, afin de participer à la relance du secteur culturel et d'en améliorer l'accessibilité.

En pleine pandémie, le plus difficile aura été de faire avancer d'autres dossiers, d'inscrire à l'agenda politique des thématiques différentes du COVID-19. Ainsi, des projets ont pu se concrétiser dans la lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale ou grâce à la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH). Des études sont également prévues sur les violences domestiques et sur les impacts des pesticides en matière de santé publique.

Pour 2022, les défis sont nombreux et les objectifs ambitieux. Ces avancées étant collectives, ce petit mot me donne également l'occasion de remercier les équipes en place pour leur appui et leurs connaissances, ainsi que le soutien de mes collègues du Gouvernement!



Photo: © Pascal Genschen

17.1.21

Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

SANTÉ PUBLIQUE

Pandémie de COVID-19

Le Service de la santé publique a été à nouveau fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie. L'adaptation des capacités de vaccination a représenté un défi de taille tout au long de l'année. En outre, la coordination avec les prestataires de santé (hôpitaux, cliniques, EMS, médecins, pharmacies) a été intense, de même que les démarches pour le maintien des capacités nécessaires au traçage des contacts, à la hotline d'information, au dépistage et à la délivrance des certificats COVID.

Soutien aux familles et ménages de condition modeste

Malgré la baisse annoncée des primes d'assurance-maladie, décision a été prise d'augmenter les limites maximales des réductions individuelles de primes et d'ajouter un palier, afin de soutenir, en 2022, environ 84'000 personnes, soit autant de personnes qu'en 2021. Par ailleurs, les montants versés par le fonds cantonal pour la famille ont été augmentés.

Renforcement des urgences psychiatriques ambulatoires pour les jeunes

La pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction qu'elle a impliquées ont eu un fort impact sur la santé mentale de la population, plus particulièrement auprès des adolescents et des jeunes adultes. Le DSSC a demandé à l'Hôpital du Valais de renforcer le soutien psychiatrique des jeunes et des adolescents. A cette fin, un projet pilote a été mis en place dès la mi-août, afin d'aider la population âgée de 14 à 24 ans à surmonter cette période compliquée.

Avenir du site de Malévoz

En date du 1^{er} septembre 2021, le Conseil d'Etat a décidé de la composition de la commission chargée de formuler des recommandations pour l'avenir du site hospitalier de Malévoz. Elle est constituée de représentants du DSSC, de l'Hôpital du Valais et de la commune de Monthey et s'appuiera sur un groupe d'experts.

Mise en œuvre de la loi sur la santé

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, de la nouvelle loi sur la santé, plusieurs ordonnances ont été élaborées. Parmi elles, l'ordonnance sur la surveillance des professions de la santé, qui fixe les règles de fonctionnement de la Commission consultative de surveillance des professions de la santé (CCSPS) et du Bureau des plaintes.

On peut citer également l'ordonnance révisée sur la fumée passive, l'ordonnance révisée sur les autorisations d'exploiter une institution sanitaire, ainsi que l'ordonnance révisée sur les activités de santé publique déléguées par l'Etat.

Dans le cadre de l'Ordonnance sur la régulation des équipements médico-techniques lourds, le Conseil d'Etat en dressé leur inventaire et a procédé à l'examen de deux demandes d'installation de nouveaux équipements, suite au préavis de la commission d'évaluation.

Planification des secours hélicoptérés

Le rapport d'évaluation des besoins a été mis en consultation le 20 août 2021. Vingt-deux partenaires ont répondu à la consultation, dont cinq compagnies d'hélicoptères. Le rapport final sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2022 et fera l'objet d'un appel d'offres public.

Mise à disposition de places de stage et d'apprentissage

La loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021. La commission cantonale d'évaluation a été constituée et a défini les objectifs de formation pour la rentrée académique 2022-2023.

Formation médicale postgrade

Le Grand Conseil valaisan a ratifié la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade le 9 septembre 2021. Celle-ci doit assurer un financement équitable entre les cantons. En parallèle, la phase opérationnelle du projet « Réformer », initié en 2014 dans le but de créer un instrument de régulation de la formation médicale postgrade en Suisse romande, a débuté fin 2021.

Hôpital du Valais

L'Hôpital du Valais a pu mettre à disposition des capacités de test et de vaccination tout en assurant sa mission de prise en charge hospitalière et ambulatoire. La première pierre de la passerelle reliant à Sion le futur Pôle Santé au parking des Echutes a été posée. Le 22 décembre 2021, le Tribunal fédéral a rejeté le recours concernant la demande d'effet suspensif pour le site de Brigue. Les activités de construction pour la transformation et l'extension du Centre hospitalier du Haut-Valais débiteront donc en 2022.

Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais

La convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) a été adaptée suite aux recommandations des différents audits et approuvée par le Grand Conseil le 10 février 2021. Le Conseil d'Etat valaisan a nommé Sofia de Meyer au sein du Conseil d'établissement, qui a ainsi rejoint Chantal Bochud Tornay et Stéphane Coppey comme représentants de l'Etat du Valais. Christian Moeckli a été désigné comme nouveau directeur général. L'HRC a créé un plan de retour à l'équilibre (programme CARE), articulé autour de trois axes visant à optimiser l'organisation et atteindre l'équilibre financier d'ici à 2026. Les premiers constats sont encourageants et conformes aux prévisions.

Soins de longue durée

Durant l'année, 81 nouveaux lits de long séjour ont été mis à disposition, soit onze à l'EMS Christ-Roi de Lens, 24 à l'EMS Tertianum les Marronniers à Martigny et 46 à l'EMS Tertianum la Venise à Monthey. Les travaux relatifs à la nouvelle planification des soins de longue durée, qui devait être adoptée en 2021, ont été reportés en raison de la pandémie et seront repris dès que possible.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Radioactivité dans les aliments

L'environnement influence la qualité des aliments. C'est pourquoi le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a mis l'accent, en 2021, sur la radioactivité dans les aliments. Tous les échantillons prélevés à ce sujet étaient conformes aux exigences légales.

Inspection des cantines scolaires, crèches et garderies

L'Inspection des denrées alimentaires a par ailleurs examiné de manière accrue les cantines scolaires, les crèches et les garderies. Les taux de non-conformité y ont été élevés. Dans la grande majorité des cas, il ne s'agissait pas de manquements importants dans le domaine de l'hygiène, mais tout de même de points tels que l'absence de contrôles de température et de traçabilité, le manque de matériel pour le nettoyage hygiénique des mains ou des dates de péremption dépassées.

Commerce en ligne

Le commerce en ligne prend de plus en plus d'importance, ce qui a entraîné des adaptations de la législation nationale sur les denrées alimentaires et, en conséquence, un surcroît de travail pour le SCAV.

Santé et protection des animaux

Après une diminution due à la situation sanitaire en 2020, le nombre d'annonces en matière de protection des animaux est en hausse en 2021. L'Office vétérinaire cantonal a ainsi poursuivi son engagement pour le bien-être et la santé des animaux, notamment par la mise en œuvre du programme fédéral de contrôle des détentions de volailles.

Les efforts fournis dans la lutte contre l'épizootie de diarrhée virale bovine (BVD) ont commencé à porter leurs fruits. Parallèlement, un soutien a été proposé aux détenteurs de moutons, prêts à lutter contre la maladie du piétin, sous la forme d'un programme cantonal d'assainissement, afin d'améliorer la situation avant la lutte nationale obligatoire prévue dès 2024. Enfin, l'accent a également été mis sur la préparation de concepts permettant de mieux faire face à des situations de crise comme un événement épizootique majeur ou une pénurie régionale de vétérinaires praticiens.

ACTION SOCIALE

Droit des personnes en situation de handicap

La révision partielle de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. En donnant à l'inclusion un caractère obligatoire, la loi permet de saisir la justice face à une inégalité due à une situation de handicap. Le Valais devient ainsi l'un des premiers cantons, après Bâle-Ville, à accorder des droits justiciables aux personnes en situation de handicap.

Plateforme intercantonale [maplace.ch](http://www.maplace.ch)

Les prestations des institutions spécialisées valaisannes sont publiées depuis cet été sur la plateforme digitale intercantonale www.maplace.ch, un outil visant à promouvoir la liberté de choix.

Chantier d'extension et de modernisation de la Castalie

Le chantier d'extension et de modernisation devisé à 77 millions de francs de La Castalie a débuté à Monthey et devrait s'achever en automne 2025. Les nouveaux locaux proposeront 25 places résidentielles, 11 places d'accueil temporaire et 35 places d'occupation supplémentaires, permettant de garantir une offre en adéquation avec les besoins du canton, en particulier des enfants et des adultes en situation de handicap mental ou polyhandicap ainsi que de leur famille. L'Etat du Valais, propriétaire des bâtiments, finance ce projet.

Projet « les serres »

Le projet « les serres » prévoit le développement de l'espace horticole du site de Malévoz à Monthey par la création, entre autres, d'un jardin permacole et d'un confiturier. Les services de l'action sociale et de la culture collaborent sur ce projet avec le Service immobilier et patrimoine, l'Hôpital du Valais et l'association du quartier culturel. La présence de maîtres socioprofessionnels permettra d'offrir des places de réinsertion professionnelle, ajoutant une dimension sociale à celles culturelle et psychiatrique, déjà présentes sur site depuis plus de dix ans.

Prise en charge des requérants d'asile

Les objectifs de l'agenda intégration (AIS), fixés par la Confédération, octroient aux cantons un délai de sept ans pour réussir la meilleure insertion socioprofessionnelle possible des requérants. Pour y parvenir, l'Office de l'asile (OASI) a mis en place un case management pour chaque bénéficiaire.

Le nombre de migrants a légèrement augmenté et les problématiques de santé psychique sont de plus en plus aiguës, occasionnant une surcharge de travail significative pour le personnel d'encadrement.

L'OASI poursuit ses recherches afin de disposer d'un hébergement collectif dans le Haut-Valais pouvant accueillir également des familles. Ce nouveau site devrait permettre de remplir les exigences de l'AIS dans l'acquisition rapide de la langue, également dans la partie germanophone du canton. Parallèlement, l'OASI s'est préparé à faire face à un flux plus important de migrants, comme requis par la Confédération.

Consultations spécialisées en matière de violences domestiques

En 2021, un projet-pilote dédié à la consultation LAVI pour enfants victimes a été lancé. Un intervenant LAVI a été engagé pour le Valais romand, afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants. Le mandat confié à Unterschlupf pour le Haut-Valais a également été adapté. De plus, une Unité de médecine des violences (UMV) a été créée à Sierre. Elle propose des consultations spécialisées bilingues garantissant un espace d'écoute, un examen clinique et une réorientation des bénéficiaires vers le réseau valaisan de soutien aux victimes (centre LAVI, structure d'hébergement d'urgence, police, centres médico-sociaux, etc.).

Loi sur l'intégration et l'aide sociale

La nouvelle loi sur l'intégration et l'aide sociale est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021. Elle a permis d'adapter le système d'assistance à la récente régionalisation en cinq centres médico-sociaux et d'assurer ainsi une prise en charge moderne des bénéficiaires.

Politique cantonale des seniors

La nouvelle coordination cantonale des seniors s'est concrétisée par l'engagement au Service de l'action sociale (SAS) de deux collaboratrices. Un concept Générations 60+ est en cours de préparation.

Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien

La nouvelle législation sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien permettra dès le 1^{er} janvier 2022 de focaliser l'action en faveur des personnes les plus vulnérables, en accordant des avances plus élevées, et en facilitant la récupération des pensions alimentaires impayées auprès des débiteurs.

Aide au logement

L'association Immo-Solidaire aide, depuis 2012, les personnes en situation de précarité à obtenir un logement, en se portant garante pour les baux à loyer. Déjà mandatée par le canton et certaines communes, elle propose désormais ses prestations sur l'entier du territoire cantonal.

Rapport sur la situation sociale en Valais

Le DSSC a mandaté le Bureau Bass pour rédiger un rapport sur la précarité en Valais. Celui-ci est une première pour le canton. Il dresse un aperçu de la situation sociale dans le canton sous la forme de données statistiques et d'un bilan de la politique sociale.

EGALITÉ ET FAMILLE

Prévention des violences domestiques

La prévention de la violence domestique auprès des jeunes est primordiale. C'est le but de l'exposition pédagogique bilingue « [Plus fort que la violence](#) », conçue pour les adolescents et les jeunes adultes en formation. L'exposition a fait halte à Brigue, Sierre et Monthey en 2021 (Martigny et Sion en 2022). De nombreuses classes du Secondaire II l'ont visitée, encadrées par des spécialistes du terrain (police, LAVI, centres SIPE, OPE et associations spécialisées).

Afin d'améliorer les statistiques cantonales sur les violences domestiques, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a mandaté l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) dans l'idée de constituer un futur registre et d'améliorer le suivi des victimes et des auteurs.

Enquête conciliation travail — famille

En collaboration avec Pro Familia, l'OCEF a souhaité cartographier les mesures prises par les entreprises valaisannes en matière de conciliation travail-famille. Après les études de 2009 et 2014, un nouvel état des lieux est attendu en 2022, sur les conditions-cadres en matière d'aide à la conciliation travail-famille existant dans les entreprises du canton.

Femmes et politique

Afin de célébrer le 50^{ème} anniversaire du suffrage féminin, l'OCEF a co-organisé, avec les Archives de l'Etat du Valais et la Médiathèque Valais-Sion, l'exposition « [Voies citoyennes](#) ». Présentée aux Arsenaux à Sion, elle a retracé les différentes étapes de la conquête du suffrage féminin en Valais et mis en lumière les pionnières qui se sont investies pour que les femmes obtiennent le droit de vote. En parallèle, sous le label « [Enfin citoyennes!](#) », treize rencontres mensuelles ont été organisées avec la Médiathèque pour évoquer l'accession des femmes à la vie citoyenne, mais aussi pour donner la parole à celles qui ont osé l'engagement politique.

Lors des élections cantonales de mars, le nombre de députées a bondi de 25 à 45, ce qui donne un pourcentage de 34.6% de femmes au Parlement (contre 19.2% lors de la législature précédente).

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Contrôles du respect des mesures de lutte contre la pandémie

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) s'est fortement impliqué dans le soutien et la vérification du respect des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 au sein des entreprises (plans de protection).

Nouveaux outils de lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale

Le SPT a également développé deux outils pionniers venus renforcer son dispositif de lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale. Ces dispositifs visent à améliorer la protection des travailleurs, à renforcer le contrôle des conditions sociales et de travail, ainsi qu'à assurer l'égalité de traitement entre les entreprises.

L'outil BKMS permet au public, sur une base anonyme, d'informer et de transmettre aux organes compétents toutes les données utiles quant à des soupçons de fraude aux assurances sociales et aux impôts, au droit des étrangers ou au non-respect des conventions collectives de travail.

Les listes permanentes recensent quant à elles les entreprises autorisées à soumissionner de manière facilitée aux marchés publics. La mise en ligne du site « LP+ » a permis de diminuer la charge administrative des entreprises qui souhaitent y figurer. Une procuration de leur part autorise désormais le SPT à procéder aux contrôles nécessaires.

POURSUITES ET FAILLITES

Réorganisation

Le Service des poursuites et faillites a poursuivi sa réorganisation : déménagement dans de nouveaux locaux, fusion de certains offices des poursuites, séparation du secteur des faillites, fusion des systèmes informatiques, désignation et transfert de personnel dans les offices des faillites, gestion des aspects financiers dus aux modifications dans la comptabilité et les partenaires financiers. La réorganisation se fait sans personnel supplémentaire.

L'étape « Haut-Valais » est terminée depuis le 1^{er} juin 2021. La deuxième étape, qui concerne le Bas-Valais, s'est déroulée sur la seconde moitié de l'année, avec une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La troisième étape, celle du Valais central, est prévue pour mai 2022. Les deux déménagements prévus sont quant à eux terminés : le 6 septembre 2021 pour l'Office du Haut-Valais et le 18 octobre 2021 pour la fermeture de l'Office de Saint-Maurice. La fusion des systèmes informatiques se déroule selon les disponibilités des fournisseurs.

Projets informatiques

La fin de la mise en place du système de gestion électronique des données (GED) dans le domaine des poursuites est planifiée pour 2022. La numérisation des documents des poursuites simplifiera la mise en œuvre du télétravail et réduira l'espace d'archivage. D'autres étapes de numérisation suivront encore.

En raison de la pandémie, la situation est tendue et les situations conflictuelles avec les débiteurs se multiplient. Un système d'alarme pour le personnel est actuellement testé en collaboration avec le Service cantonal de l'informatique.

CULTURE

Sauvegarder

Le Service de la culture, par son entité « Patrimoine culturel », a participé à deux candidatures d'éléments suisses pour la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO : la saison d'alpage et l'irrigation traditionnelle (direction du projet auprès de l'Autriche).

Les Archives ont accueilli près de 80 nouvelles entrées, notamment les Archives du Tour de Romandie.

De nombreuses forces vives ont été sollicitées à la Médiathèque Valais pour garantir une migration de toutes les données (bibliographiques et lecteurs) vers un nouveau logiciel de gestion open source, plus efficace et géré par RERO, le centre de compétences suisse au service des bibliothèques.

Encourager

Le nouveau programme de soutien Film Location Valais, financé conjointement par l'économie et la culture, a été lancé. Son objectif est d'attirer des tournages de films en Valais, afin de générer des retombées économiques complémentaires et de contribuer à professionnaliser le milieu du cinéma en Valais.

De manière à encourager au mieux les artistes confrontés à la pandémie, des mesures spécifiques de soutien ont été développées : outre les bourses de recherche, lancées en 2020, des soutiens à la relève pour jeunes artistes récemment diplômés ont été mis en place.

Pour inviter les jeunes à redécouvrir l'offre culturelle en Valais et ailleurs, le canton a offert un AG culturel aux 3300 jeunes fêtant leurs 18 ans en 2021.

Honorer

Le Prix Culture et Economie, financé conjointement par les deux départements éponymes, a été remis au Palp Festival. Les prix culturels de l'Etat du Valais ont été décernés le 5 novembre au Théâtre Les Halles de Sierre. Le Prix culturel 2021 de l'Etat du Valais a été décerné à Alexandre Jollien, philosophe, et le Prix spécial à Werner Bellwald, historien, ethnologue et concepteur d'expositions. Les Prix d'encouragement ont été décernés à la comédienne et metteuse en scène Jennifer Skolovski, à la photographe Aline Fournier et au réalisateur Tristan Aymon.

Valoriser et favoriser la rencontre

Malgré le COVID, plusieurs expositions, organisées par les Archives, la Médiathèque Valais et les Musées, ont eu lieu. On peut citer notamment *Raphael Ritz. Aujourd'hui / Heute, Cigales, chanteuses mystérieuses, Tremblez Valaisans, Patois-LAND* et *Voies citoyennes* (sur le suffrage féminin). Les 4 et 5 septembre, plusieurs stèles sédunoises ont été présentées au Pénitencier, à Sion, avant d'être prêtées au Musée national suisse pour l'exposition *Menschen in Stein gemeisselt / Hommes sculptés dans la pierre*. Enfin, l'Archéologie cantonale a lancé l'application *Ice Watcher*, visant à récupérer les vestiges laissés par la fonte des glaces.

Culture et COVID

Depuis mars 2020, le Service de la culture a été chargé de gérer les fonds attribués par la Confédération et le canton pour indemniser les entreprises et les acteurs culturels. Dès 2021, les intermittents ont aussi pu être indemnisés et des projets de transformations, visant soit à soutenir la réorganisation structurelle des entreprises culturelles, soit à acquérir de nouveaux publics, ont été financés.

De plus, l'Etat du Valais a pris des mesures spécifiques : financer les 20% permettant aux organisations et aux acteurs culturels de toucher le 100 % des indemnisations COVID-culture, attribuer des aides forfaitaires aux artistes ayant un revenu inférieur à 2300 francs par mois ou encore soutenir les directeurs de chœurs et de fanfares, les sociétés de chant et de musique, ainsi que les organistes.

Quant aux institutions cantonales, elles ont initié plusieurs projets spécifiques pendant la pandémie, comme l'accueil de jeunes artistes au Musée d'art et deux résidences de Marc Aymon et Jérémie Kisling dans le cadre de l'exposition *Destination Collection* aux Musées cantonaux, des prestations « click and collect » à la Médiathèque Valais et de nombreuses activités online (films, podcast).

Enfin, il faut souligner que le Musée d'histoire a connu une fréquentation supérieure aux années pré-pandémie, signe encourageant en attendant une reprise culturelle et une normalisation de la situation sanitaire.



UNE ANNEE MARQUEE PAR LA PANDEMIE ET SES CONSEQUENCES

En 2021, la gestion de la pandémie de COVID-19 a encore figuré au premier plan de nos préoccupations, que ce soit dans le domaine de l'économie ou de la formation. Alternant périodes de crise et d'accalmie, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a œuvré pour permettre à ses activités de continuer de la manière la plus normale possible.

Grâce à l'engagement du corps professoral et des directions de tous les degrés ainsi que des services concernés, l'année scolaire 2020/21 s'est déroulée de manière apaisée, bien qu'elle ait été marquée par des mesures telles que le port du masque dès le cycle d'orientation ou par des quarantaines et isolements d'élèves, apprentis ou enseignants. Que ce soit en présentiel pour la scolarité obligatoire et le secondaire II général et professionnel ou avec un enseignement partiellement à distance au niveau tertiaire, le lien pédagogique a pu être maintenu et les connaissances ont pu être transmises dans un cadre sécurisé.

L'économie valaisanne a été frappée de plein fouet par des fermetures obligatoires qui ont fortement touché de nombreuses entreprises se retrouvant sans revenus. Pour les soutenir et leur permettre de faire face à leurs obligations, il a été indispensable de mettre en place des mesures de soutien rapides et ciblées. Depuis le début de la crise, ce sont près de 210 millions de francs d'aides cantonales qui ont été versées aux entreprises valaisannes.

Météo défavorable, maladies, récolte viticole la plus faible jamais connue, attaques de grands prédateurs : 2021 n'aura pas épargné l'agriculture valaisanne. Pour surmonter ces difficultés, les producteurs ont pu compter sur l'engagement du DEF pour mettre à disposition des mesures de soutien.

Le Valais vit encore au rythme de la pandémie, mais il faut déjà penser à l'après. Non seulement pour passer le cap, mais également pour pouvoir envisager un avenir avec une économie, une agriculture et des écoles valaisannes innovantes et de qualité. Un Valais fort de l'expérience acquise durant cette crise.



Photo: © Pascal Gerschen

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Soutien aux entreprises

Le contexte sanitaire a continué à impacter plusieurs secteurs de l'économie. Ainsi, les différents trains de mesures de soutien aux entreprises se sont poursuivis. Les établissements s'étant vus imposer une fermeture obligatoire en 2020 ont pu bénéficier d'indemnités jusqu'à leur réouverture complète début juin 2021. Suite aux fermetures totales ou partielles du 18 janvier au 28 février, le canton a soutenu les commerces directement impactés. Les entreprises considérées comme cas de rigueur des secteurs de l'événementiel, du voyage et des loisirs ont bénéficié d'un soutien complémentaire traité par le Centre de cautionnement et de financement (CCF SA). Finalement, une aide financière a été distribuée aux entreprises ayant enregistré une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30%. Par ces différentes mesures, ce sont près de 210 millions de francs qui ont été versés par l'Etat du Valais à l'économie valaisanne.

Promotion économique Valais

La promotion économique valaisanne a fait peau neuve avec un nouveau nom « Promotion économique Valais ». Elle adopte ainsi une identité renouvelée en offrant un nouveau [site internet](#) et une nouvelle stratégie de communication.

Nouvelle politique régionale

Le Programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2020-2023 a poursuivi son déploiement en 2021 tel que planifié. Des projets touristiques d'innovation, de coopération entre acteurs, de numérisation de l'économie et de réalisation d'infrastructures de remontées mécaniques ont également été soutenus. Les moyens engagés s'élèvent à près de 4.5 millions de francs pour les aides à fonds perdu et à 10.3 millions de francs pour les prêts.

Coopération transfrontalière

En 2021, le canton a soutenu 35 projets transfrontaliers issus des programmes européens Interreg France-Suisse, Italie-Suisse, Espace Alpin et Alcotra. Cette année fut également l'occasion de célébrer les trente ans de coopération transfrontalière au sein de l'Espace Mont-Blanc (France, Suisse, Italie).

Initiatives digitales (Digitourism)

Après près d'une année de fonctionnement, le programme [Digitourism](#), destiné à favoriser la digitalisation des entreprises touristiques valaisannes, est un succès. Plusieurs centaines d'entrepreneurs ont été sensibilisés alors qu'une septantaine a déjà reçu des soutiens financiers ciblés.

Innovation et Campus Energypolis

L'implantation en Valais de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dépasse les espérances initiales puisque près de 220 chercheurs, au lieu des 150 prévus, occupent les locaux de l'EPFL Valais Wallis au sein du Campus Energypolis. Plus des deux tiers habitent en Valais. Leurs recherches sont lues et citées dans le monde entier et positionnent ainsi l'EPFL et le Valais dans les premiers rangs des classements mondiaux.

La Haute Ecole d'ingénierie et les services centraux de la HES-SO Valais-Wallis ont rejoint le Campus Energypolis dans les bâtiments de la rue de l'Industrie 19, 21 et 23 à Sion.

Le Parlement valaisan a octroyé un cautionnement de 13'765'000 francs en faveur de la HES-SO Valais-Wallis pour la construction des locaux de Spark Sport et Performance SA au sein du Pôle santé sur le site de l'Hôpital du Valais à Sion.

La construction des nouveaux bâtiments des BioArk à Monthey et Viège est terminée. Les locaux sont presque entièrement occupés par des startups et entreprises actives dans la biotechnologie.

Marchés publics

Les travaux législatifs concernant la législation cantonale d'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics se sont poursuivis en 2021. Une consultation concernant l'avant-projet de loi a été lancée au début de l'année. En parallèle, le Service juridique des affaires économiques (SJAE) a élaboré un premier projet d'ordonnance en intégrant la commission extraparlamentaire ad hoc. Le processus parlementaire pourra être initié dans le courant de l'année 2022.

En 2021, le SJAE a effectué des contrôles de procédures liées aux marchés publics auprès de communes, d'un service cantonal et d'autres adjudicateurs publics.

Le SJAE a également établi la [statistique des marchés publics 2020](#) de l'administration cantonale. Tout comme celles des années précédentes, elle peut être consultée sur le [site Internet](#) du canton du Valais.

Droit foncier rural

En 2021, le SJAE a traité 2261 dossiers en application de la législation sur le droit foncier rural.

AGRICULTURE

Une année noire pour l'agriculture nécessitant des soutiens inédits

Gel, pluies abondantes, maladies, ravageurs, grêle, grands prédateurs : 2021 n'aura pas épargné la production agricole, quel que soit le secteur d'activité. En avril, ce sont surtout les vergers d'abricotiers qui ont été frappés par le gel, avec des pertes évaluées à plus de 70% d'une récolte normale. En juillet, les pluies répétées ont favorisé un développement jamais vu du mildiou avec comme conséquence la plus faible vendange enregistrée depuis 1966, avec seulement 22.7 millions de kilos de raisins encavés. Durant la saison d'estivage, les attaques de loups ont tué 336 animaux de rente, accentuant encore la pression sur les éleveurs. Le Département de l'économie et de la formation, par son Service de l'agriculture (SCA), s'est engagé auprès de l'ensemble des agriculteurs pour qu'ils obtiennent des soutiens inédits. Le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a octroyé une participation exceptionnelle de près d'un million de francs aux producteurs d'abricots considérés comme des cas de rigueur, complétée par un soutien du Fonds cantonal pour les victimes de dommages non assurables causés par les forces de la nature. Le Grand Conseil a adopté un budget complémentaire de 1 million de francs pour la mise en œuvre de nouvelles mesures dans le cadre de la protection des troupeaux. Enfin, il a accepté un postulat urgent demandant de doubler les paiements directs à destination des vigneron, pour un montant de 14 millions de francs.

Une stratégie pour la promotion des produits agricoles

L'Etat du Valais s'est doté d'une stratégie cantonale pour la promotion des produits agricoles, pour la période législative 2021-2024. C'est dans ce cadre que RegioFoodVS, la place de marché digitale à destination des cuisines collectives, a été officiellement lancée en septembre. Cette stratégie, conduite en collaboration avec les interprofessions agricoles et Valais/Wallis Promotion, a également inspiré les quelques manifestations qui ont pu se dérouler malgré les restrictions sanitaires, comme l'Espace d'Ici à la Foire du Valais et la nouvelle présence valaisanne au salon Goûts et Terroirs de Bulle. Les ateliers du terroir, une série de cours destinés au grand public et animés par des experts dans divers domaines, ont également été lancés à l'Ecole d'agriculture du Valais.

Des nouvelles mesures pour la protection des ressources naturelles

Le sol, l'air et l'eau font l'objet d'une attention toujours plus accrue. Depuis juin, le Service de l'agriculture collabore étroitement avec le Service de l'environnement et le Service du développement territorial au sein du nouveau Centre de compétences sol-Valais. Avec comme objectif prioritaire la protection des 7350 hectares de surfaces d'assolement, qui constituent les meilleures terres agricoles du canton. Le SCA s'implique également fortement dans la mise en œuvre du plan d'action bio et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse (PPS). En collaboration avec l'Interprofession des fruits et légumes du Valais et avec le soutien de la Confédération, il a lancé le projet ArboPhytoRed 2021-2026 qui vise à diminuer d'au moins 30% l'utilisation des PPS dans les cultures de fruits à noyaux et à pépins, sans perdre en rendement, ni en qualité. Pour la viticulture, un projet similaire a été initié en collaboration avec d'autres cantons.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Evolution de la situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a diminué à 5756 (-902) en Valais. Le taux de chômage cantonal a diminué à 3.2% (-0.5 point). Le taux par région est de : 1.3% (-0.7 point) dans le Haut-Valais, 3.7% (-0.5 point) dans le Valais central et 4.0% (-0.3 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a diminué à 3.0% (-0.1 point).

Durant les deux premiers mois de 2021, les effets néfastes de la crise sanitaire se sont fait fortement sentir avec 30 à 40% de chômeurs de plus qu'au début de l'année 2020. Cependant, depuis le mois de mars, un recul du chômage a été observé par rapport à 2020. Cela s'explique principalement par de nombreuses désinscriptions dans le secteur de la construction, les conditions météorologiques ayant permis une reprise des activités relativement tôt dans l'année. De plus, dès le mois de mai 2021, le canton a connu une véritable reprise des activités économiques. Cela s'est surtout ressenti dans le domaine du tourisme qui a bénéficié de l'assouplissement, puis de la levée totale, des restrictions sanitaires au début de l'été. La situation épidémiologique s'est péjorée en automne, mais la volonté politique d'éviter un nouveau confinement a permis au taux de chômage de poursuivre sa baisse.

Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Après avoir traité près de 16'000 demandes de RHT en 2020, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a reçu, durant l'année 2021, environ 7000 demandes de RHT, soit une diminution de 56%. Cette baisse confirme la reprise des activités économiques durant l'année écoulée. Plus de la moitié des demandes proviennent des secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que du commerce. L'industrie et la construction représentent respectivement 8% et 6% des demandes RHT en 2021.

COVID-Angel

Le Département de l'économie et de la formation, via le Service de l'industrie, du commerce et du travail, et l'Association des Remontées Mécaniques du Valais (RMV) ont conclu un partenariat pour la saison d'hiver 2020-2021 dans le but d'assurer le bon déroulement de la saison de ski. Le projet « COVID-Angel » visait à faciliter le respect et l'application des concepts de prévention contre le COVID-19. 103 demandeurs d'emploi ont ainsi été engagés par les RMV, avec le soutien financier de l'Etat du Valais. Suite au succès de ce partenariat, le projet a été renouvelé pour la saison d'hiver 2021-2022.

BOURSES ET PRÊTS D'ETUDE

Modifications légales

Le Valais a rejoint les 21 cantons qui ont déjà adhéré à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. Cet accord harmonise les législations cantonales en la matière sur des points importants. Les principes de calcul ont notamment été revus. La loi cantonale sur les bourses et prêts d'études a été révisée en conséquence et une nouvelle ordonnance a été adoptée. Ces modifications légales sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Attribution des bourses et prêts d'études

En 2021, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'études s'est réunie à huit reprises pour l'attribution des bourses et prêts d'études, le traitement des réclamations, les demandes de remises de prêts ainsi que l'étude du projet de modifications législatives.

Nombre de demandes traitées selon le type de formation	Requêtes	Acceptées	Refusées
Total de requêtes déposées en 2021	4'506		
En attente de traitement	957		
Total des demandes traitées	3'549	2'381	1'168
Scolarité obligatoire	35	18	17
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	544	358	186
Autres formations générales	440	339	101
Ecoles professionnelles à plein temps	263	170	93
Apprentissages	612	405	207
Maturités professionnelles	50	25	25
Formations professionnelles supérieures	120	77	43
Hautes écoles spécialisées	570	384	186
Universités et EPF	816	586	230
Formation continue	29	19	10
Retrait/Formation non reconnue/Domicile déterminant hors VS	70	0	70
Montants versés			
Prêts d'études 2021	2.41 millions de francs		
Bourses 2021	17.98 millions de francs		
Prêts d'études à fin 2021			
Nombre de débiteurs	1'954		
Montants	18.33 millions de francs		

ENSEIGNEMENT

Scolarité obligatoire

L'année scolaire 2020/21 a été difficile pour tous les acteurs en raison des mesures imposées par la pandémie. Afin de prendre en compte les successions de mises en isolement et de quarantaines, les résultats des élèves ont été annualisés. Les formations continues et l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ont pu se dérouler comme prévu, grâce à l'engagement des enseignants et des directions.

Afin de mieux prendre en compte les réalités nouvelles, deux collaboratrices ont été engagées au Service de l'enseignement afin, d'une part, de répondre aux enjeux liés au climat scolaire et ainsi de développer le mieux-vivre ensemble à l'école et, d'autre part, de soutenir le travail des représentants valaisans et de renforcer la voix du canton dans l'espace romand de la formation, lieu où les décisions se prennent pour concrétiser la Convention scolaire romande.

L'Office de l'enseignement spécialisé a dû gérer de très nombreuses demandes supplémentaires. Pour trouver une solution à chaque situation, quatre classes ont été ouvertes dans les institutions. Les mesures intégratives ont été renforcées à l'école ordinaire. Deux internats ont été organisés également sur les weekends et les vacances afin de répondre à des situations urgentes.

Secondaire II général

La réforme de l'Ecole de commerce prévue pour la rentrée 2023 a nécessité la mise en place d'une formation spécifique pour les enseignants concernés ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail pour le suivi de sa mise en œuvre.

Les Ecoles de culture générale ont adapté leur règlement et leur grille-horaire afin de répondre aux exigences édictées par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Contrairement à l'année précédente et malgré la pandémie de COVID-19, les examens finaux ont pu avoir lieu dans toutes les filières. Les pourcentages de réussite se situent dans la fourchette des années précédentes.

En décembre 2021, l'Etat a racheté pour 10 millions de francs le bâtiment principal du Collège de St-Maurice, jusqu'ici propriété de l'Abbaye.

Centre ICT-VS

Afin d'assurer un soutien aux écoles dans le cadre de la pandémie, de nombreux travaux ont été réalisés durant le premier trimestre. Les plateformes désormais à disposition des écoles permettent de faire face aux quarantaines, avec un suivi pédagogique et administratif à distance.

L'Environnement numérique de travail (ENT) est le point central permettant aux utilisateurs d'accéder à un ensemble de services pédagogiques. Après une première année d'utilisation, le passage à la nouvelle année scolaire a été réalisé durant l'été pour les quelques 60'000 identités. Les premières étapes de consolidation ont été effectuées, en particulier le renforcement des plateformes et l'amélioration des processus. L'évolution de l'ENT se poursuit avec l'intégration de plusieurs outils pédagogiques, tels que ceux relatifs à l'éducation des choix ou au PassePort Info, et administratifs, comme le portail pour les demandes de formation continue.

En tenant compte des mesures sanitaires, les cours liés à la formation continue MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) ont à nouveau pu être organisés.

Bureau des Echanges Linguistiques (BEL)

La pandémie affecte les échanges en 2021, tout particulièrement ceux organisés par classe et individuellement. Mais le BEL déploie sa créativité par les échanges virtuels et le soutien des mobilités individuelles. Un nouveau programme se met en place à l'école primaire, principalement des partenariats de classes entre les deux parties linguistiques de notre canton. La mobilité au Secondaire II se développe fortement, grâce à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice et à la collaboration des Conseils rectoraux. Cinq jeunes apprentis diplômés participent au programme Erasmus+ de Movetia, qui leur permet d'effectuer un stage de trois à douze mois en Europe.

Sport et santé

La phase pilote de l'action sports de neige, qui vise à promouvoir la pratique du ski alpin, du snowboard et du ski de fond dans les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire, a été lancée durant l'hiver 2020/21.

Des projets en lien avec le vélo et la mobilité douce ont pu voir le jour grâce au soutien financier de l'Agenda 2030, à savoir la création de lignes de VELOBUS, l'adaptation de la remorque « énergie » de la HES-SO pour les cycles d'orientation du Valais romand et le projet VELOVE (entraînement des élèves de 5H-8H à la pratique du vélo).

Afin de renforcer le dispositif cantonal de lutte contre les abus sexuels sur les mineurs, les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire et du Secondaire II bénéficient d'interventions supplémentaires des centres SIPE (Sexualité, Information, Prévention, Education) depuis la rentrée scolaire 2021/22.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Contrats d'apprentissage

Pour l'année scolaire 2021/22, 3712 contrats d'apprentissage ont été homologués par le Service de la formation professionnelle (SFOP). Le nombre de contrats a augmenté, comparé aux années précédentes. Cela est lié à la croissance démographique, au nombre de jeunes en formation en général, mais aussi à la forte implication des entreprises valaisannes. En 2021, 2963 titres de la formation professionnelle initiale ont été délivrés, en légère hausse par rapport à l'année précédente (2674 en 2020).

Mesures en lien avec le COVID-19

Le SFOP a défini des mesures en lien avec le COVID-19 selon les directives du Département pour garantir la poursuite des cours et un enseignement de qualité pour les apprentis. Tous les cours ont eu lieu.

Procédures de qualification 2021

En se basant sur la recommandation de la Task Force de la Confédération, tous les examens ont pu être organisés et mis en place malgré la pandémie. Tous les candidats valaisans ont pu se présenter aux différents examens pratiques et théoriques des professions, en respectant les mesures sanitaires définies par la Confédération. Le taux de réussite s'élève à 90.6%.

Unité de soutien en formation professionnelle

Après l'engagement de deux collaboratrices au sein de l'Unité de soutien en formation professionnelle pour les apprentis du Valais Romand (USFP), un collaborateur a été engagé pour les apprentis du Haut-Valais. Sa mission est de soutenir les jeunes ayant des difficultés dans le cadre de l'apprentissage et/ou de problèmes personnels.

Inspectorat

La formation professionnelle s'adapte à la réalité de l'économie. Actuellement, ce sont les professions du commerce, du commerce de détail et les métiers « swissmem /swissmechanic » qui sont revues. Pour garantir la qualité de la formation des apprentis, le SFOP a engagé un nouvel inspecteur pour soutenir les entreprises et assurer la qualité de la formation de la jeunesse valaisanne.

FORMATION TERTIAIRE

Loi fixant la localisation des écoles cantonales de degré tertiaire et la contribution des communes sièges

Lors de sa session de décembre 2021, le Grand Conseil a approuvé le projet présenté par le Conseil d'Etat supprimant, au terme d'une période transitoire de trois ans, l'obligation légale pour les communes sièges de contribuer aux charges d'exploitation des institutions tertiaires de formation et de recherche.

Modalités liées au COVID-19

Suite aux décisions des autorités fédérales, le Conseil d'Etat a fixé les modalités d'accès aux activités d'enseignement et de recherche en présentiel dans les écoles de niveau tertiaire. L'accès aux activités de recherche et d'enseignement a été restreint aux personnes disposant d'un certificat COVID-19. La participation gratuite à des tests ciblés et répétitifs a été mise sur pied pour les personnes ne disposant pas de certificat COVID-19.

HES-SO et HES-SO Valais-Wallis

Le Comité gouvernemental de la HES-SO a renouvelé avec le Rectorat la convention d'objectifs 2021-2024. Les priorités fixées portent sur l'ancrage dans le tissu régional, l'intégration du développement durable et du numérique dans la formation et dans la recherche, la flexibilisation de l'offre de formation et le déploiement de l'Open Science.

Le Comité gouvernemental a également approuvé le lancement, dès la rentrée académique 2022, d'une nouvelle filière offerte à la HES-SO Valais-Wallis : le Bachelor en Informatique et Systèmes de Communication.

Réorganisation de l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière

Suite à l'analyse de l'organisation de l'orientation scolaire et professionnelle, le Conseil d'Etat a décidé de fusionner les offices du Valais romand et du Haut-Valais et de transférer ce nouvel office du Service de la formation professionnelle (SFOP) au Service des hautes écoles (SHE).

Cette réorganisation et le transfert des tâches de coordination des offres de formations continues avec les entreprises et les professionnels du secteur de la formation ont nécessité la révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle et de la loi sur la formation continue des adultes adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de décembre 2021.

JEUNESSE

Promotion et soutien

Un groupe de travail interdépartemental, incluant des partenaires extérieurs, s'est constitué à l'initiative du délégué à la jeunesse, dans le but de réfléchir à la mise en place d'une plateforme « jeunesse » relative aux droits et devoirs des enfants/jeunes.

Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

De 2020 à 2022, une enquête de satisfaction est menée auprès des parents dont l'enfant a été inscrit à une séance de coordination par le biais du « Guichet unique ».

Le CDTEA participe de plus à un groupe de travail, piloté par le Service de l'enseignement et la Haute école pédagogique, qui élabore un concept cantonal dans le domaine de la prévention et de l'intervention sur le thème du harcèlement.

Office éducatif itinérant (OEI)

Une légère augmentation de ressources en personnel a été accordée à l'OEI, car nécessaire au traitement d'un nombre accru de demandes. Une formation continue spécifique pour les Troubles du Spectre Autistique (TSA) a été mise sur pied pour les pédagogues spécialisés.

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

Pour plus de 80% de son activité, l'OPE intervient sur mandat des APEA, des tribunaux de district et du Tribunal des mineurs. Il a dû faire face à une augmentation significative de mandats devant être traités en urgence ainsi que des situations complexes dans un contexte social difficile et fortement judiciairisé.

Pour répondre aux besoins de placement d'enfants rencontrant des difficultés familiales, l'OPE a participé à la campagne romande de recrutement de nouvelles familles d'accueil.

Suite aux bons résultats atteints dans le cadre du projet pilote de consensus parental (Cochem) à Monthey, il a été décidé d'étendre le concept aux districts de St-Maurice, Martigny et Entremont en janvier 2022.

Secteur de la petite enfance et des institutions

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), les salaires du domaine de l'accueil à la journée ont pu être valorisés.

ENTRE VAGUES ET ACCALMIÉS

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, il est question d'une cinquième vague épidémique. Le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) est toujours au front, notamment par le biais de la Police cantonale, de la protection civile ou encore de l'Organe cantonal de conduite. Cela prouve à quel point il est essentiel de ne pas relâcher les efforts et l'importance du volet sécuritaire. Dans le cadre de cette période tristement historique, il me tient à cœur de relever le travail titanesque accompli non seulement par les employés du DSIS, mais aussi par nos miliciens (pompiers, astreints à la protection civile, ...). Si cette année 2021 a navigué entre eaux troubles et eaux plus calmes, il est certain que chaque période a été marquée du sceau de l'engagement. En ces circonstances, il est essentiel de rester unis.

En 2021, la pandémie est restée en toile de fond, ce qui n'a pas empêché de mener de nombreux projets. En guise d'exemple, la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) est en route. Le projet devrait aboutir au début de l'année 2023 et permettra une gestion professionnalisée des dossiers des personnes concernées.

Mais le point d'orgue de cette année 2021 est pour moi à aller chercher du côté de nos montagnes : nous avons réussi à sauver la Patrouille des Glaciers ! C'est une véritable fierté d'avoir contribué à faire perdurer cette institution qui rayonne à l'international et d'avoir réussi à remettre l'essentiel au centre, c'est-à-dire les patrouilleurs et l'amour du sport. Je souhaite longue vie à la Patrouille des Glaciers et je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont engagés, qui s'engagent et s'engageront pour elle !

Je tiens également à relever que la politique de décentralisation de l'Etat s'est déployée au sein de mon département. Ainsi, le centre de documents d'identité de Viège est désormais opérationnel, alors que celui de Monthey ouvrira prochainement. Grâce à cette philosophie de proximité, nous allons à la rencontre des citoyennes et citoyens dont le temps est précieux.

Entre vagues et accalmies, cette année aura permis de démontrer que des périodes difficiles et éprouvantes permettent aussi de tirer le meilleur de chacune et chacun. Mes collaborateurs se sont dépassés pour atteindre un objectif commun : le bien-être de la population valaisanne. Je les en remercie chaleureusement.



Photo : © Pascal Geertschen

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Cantonalisation des APEA

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil en session de décembre 2020 de la modification de la loi d'application du code civil portant sur la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), il a fallu entreprendre les démarches en vue de l'installation des APEA cantonales.

Au 1^{er} semestre 2021, les travaux d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat se sont focalisés sur l'identification des sièges des APEA et la définition des fondamentaux. A l'automne, un comité de pilotage et un comité de projet ont été désignés et les sièges des futures APEA ont été officialisés par l'adoption de l'ordonnance fixant les sièges des APEA.

Analyse du Pouvoir judiciaire

A la suite de l'adoption de deux postulats lors de la session de juin 2019, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de mener une analyse approfondie sur l'organisation des autorités judiciaires valaisannes. Sur mandat du Conseil d'Etat, la société Ecoplan SA à Berne a arrêté des mesures d'optimisation principales et secondaires, présentées à la presse le 16 décembre 2021. Le Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ) a apporté un appui administratif important à la société Ecoplan et a participé, en tant que membre, aux séances du comité de direction et du comité de pilotage, accompagnant le projet.

COVID-19 et grandes manifestations

Le DSIS ayant été désigné comme autorité compétente pour autoriser les manifestations de plus de 1000 personnes, le SJSJ a été chargé d'instruire les demandes déposées par les organisateurs. Il a également participé aux séances de la Task force « grandes manifestations ».

Loi sur la profession d'avocat et loi sur le notariat

En session de septembre 2021, le Grand Conseil a adopté des modifications de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (LPAv), portant notamment sur l'introduction d'un système de suppléance pour un avocat incapable de pratiquer pour cause de décès ou de maladie, des conditions temporelles pour la réalisation du stage d'avocat ainsi que sur la réussite de l'examen final et la composition de la commission d'examen. Afin d'assurer une cohérence entre la formation des avocats et celle des notaires, la loi sur le notariat a également été modifiée.

APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Surveillance électronique dans le contexte de violence domestique

Afin d'améliorer la protection des victimes de violence domestique et de harcèlement, des modifications récentes du droit civil et pénal permettent désormais au juge civil d'ordonner une surveillance électronique. Il s'agit notamment de mettre en œuvre et de faire respecter des interdictions de périmètre ou de contact. Le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) sera chargé d'exécuter ces mesures de surveillance électroniques. Concrètement, il s'agit d'une surveillance passive, sans intervention immédiate, assurée par un système GPS grâce auquel les données enregistrées sont analysées rétrospectivement. Bien que ce dispositif ne permette pas d'empêcher la violation d'une interdiction, il joue un rôle préventif et a une fonction de preuve.

Concept de prise en charge

L'établissement de Crêtelongue est sur le point d'adapter la stratégie d'accompagnement des personnes détenues vers la réinsertion. La prise en charge s'inscrit dans la continuité de la pratique exercée au sein de l'établissement, mais intègre désormais les nouvelles connaissances empiriques en matière de suivi par phases, de valorisation des acquis et de progression assistée dans la désistance du crime. Il s'agit d'un nouveau pas vers la prévention de la récidive. Le SAPEM a pris des dispositions afin de faciliter l'échange entre les différents acteurs clés dans la réalisation du concept. A terme, l'impact souhaité est une plus grande efficacité dans la collaboration entre l'établissement, les partenaires externes et les autorités.

Vision 2030

La stratégie pénitentiaire « Vision 2030 » se concrétise avec les projets en cours sur les sites de la Prison de Sion et de Crêtelongue. A Crêtelongue, les bâtiments cellulaire et annexe voient les travaux de gros œuvre se terminer. Les réflexions pour la construction et l'assainissement des ateliers ont été finalisées et adoptées par le Conseil d'Etat, permettant de porter cet objet devant le Grand Conseil. A la Prison de Sion, le réaménagement et le renforcement de la sécurité extérieure sont terminés. Le projet d'extension, qui dotera l'établissement de deux nouveaux secteurs, a débuté. La fin des travaux est prévue pour 2023.

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

L'OCC a été engagé en priorité dans la gestion de la crise liée au COVID-19. En parallèle, il a avancé dans ses tâches de planification, en fixant les priorités basées sur l'analyse des risques 2019 de l'Observatoire cantonal des risques (OCRI).

Office cantonal de la protection civile (PCi)

La PCi a continué ses engagements dans le soutien aux institutions sanitaires dans la gestion de la crise liée au COVID-19. Malgré les restrictions, elle a réussi à former de nouveaux astreints. La PCi a également été engagée en soutien des autorités communales dans les éboulements de Rarogne et d'Obergoms.

Office cantonal de la protection de la population (OCPP)

L'OCPP a actualisé le plan de coordination pour les crues et inondations du Rhône. La commission sismique a été mise en place et le bilan des travaux de prévention et de préparation face au risque sismique a été établi. L'exercice SIMPIONE 21 a été conduit avec les CFF.

Office cantonal du feu (OCF)

Comme en 2020, COVID oblige, l'OCF a dû adapter ses activités de formation dispensées aux sapeurs-pompiers et aux chargés de sécurité communaux. Au niveau des subventions, plus de 4.2 millions de francs ont été versés aux communes pour les locaux du feu, les véhicules, le matériel et les équipements d'intervention.

En matière de prévention incendie, plus de 1050 préavis ont été délivrés, soit une augmentation de 17% des dossiers à traiter. Par ailleurs, plus de 3900 rapports de police du feu restitués par les dix entreprises de ramonage concessionnées du canton ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis de mise en conformité. L'OCF s'est fortement impliqué dans les travaux liés à la configuration de la future centrale cantonale d'alarme, tout comme dans le projet de mise en service du programme eConstruction.

Office cantonal des affaires militaires (OCAM)

Le commandement des arrondissements a géré les militaires du canton dans le cadre de la seconde mobilisation de l'armée en service d'appui. Il a rattrapé les journées d'information 2020 supprimées en raison de la pandémie.

Les contrats de prestations logistiques et d'infrastructures conclus avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont été réajustés.

AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

Elections cantonales

Les 7 et 28 mars 2021, les Valaisans ont désigné leurs représentants au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Plusieurs nouveautés ont caractérisé ces scrutins, en particulier le délai (trois semaines) entre les deux tours de l'élection au Conseil d'Etat, la date de la session constitutive du Grand Conseil (septième lundi après le renouvellement) ainsi que l'établissement de bulletins distincts pour les députés et les suppléants. L'organisation, la procédure de validation des élections ainsi que le dépouillement des bulletins au Grand Conseil ont pu se dérouler dans de bonnes conditions. Cela a permis au canton de publier les résultats dans des délais très raisonnables et de prendre acte du fait qu'aucun recours n'avait été déposé contre la validité de ces élections.

Sécurisation du vote par correspondance

A la suite de la fraude électorale qui avait entaché les élections cantonales de mars 2017 ainsi qu'à plusieurs interventions au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la sécurité du vote par correspondance. Ainsi, dès la votation fédérale du 13 juin 2021, la validité du vote est soumise à une condition supplémentaire, à savoir l'apposition d'une étiquette autocollante personnelle à côté de la signature. Cette nouveauté a nécessité une modification de l'ordonnance sur le vote par correspondance dûment approuvée par la Chancellerie fédérale le 13 avril 2021. Par souci de minimiser les risques d'une augmentation significative du taux des bulletins nuls, canton et communes ont diffusé une large information. Au vu des résultats enregistrés le 28 novembre 2021, celle-ci semble porter ses fruits. Un état des lieux circonstancié sera établi au cours de l'année 2022.

Finances communales

2021 peut être qualifiée d'année charnière. D'une part, le rapport sur les finances communales 2019, édité en 2021, est le dernier présentant la situation financière des communes selon le modèle comptable harmonisé MCH1. Celui-ci confirme la très belle santé financière actuelle des communes valaisannes, situation corroborée par les résultats des indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique et la Conférence des Autorités Cantonales de Surveillance des Finances Communales.

D'autre part, l'introduction du MCH2 a grandement accaparé la Section des Finances Communales (SFC). Une attention particulière a été accordée à l'information de même qu'à la formation donnée à plus de 500 personnes (élus, administratifs et instances de révision).

POLICE CANTONALE

Lutte contre le COVID-19

Durant l'année 2021, la Police cantonale s'est fortement engagée dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. A cette occasion, elle a dû mener de très nombreuses actions et contrôles pour faire respecter les mesures de protection sanitaire.

Défis sécuritaires

En matière de lutte contre la criminalité, le Valais reste un canton sûr au regard des statistiques fédérales tenues en la matière. En 2021, un accent particulier a été mis sur la lutte contre la cybercriminalité, les stupéfiants et la criminalité transfrontalière. En ce qui concerne les dossiers stratégiques développés au sein du Corps, l'acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil d'un renforcement des effectifs à hauteur de 40 postes supplémentaires permettra à la Police cantonale de faire face aux nouveaux défis sécuritaires qui l'attendent.

Regroupement des centrales d'engagement

Parallèlement, les travaux concernant la réunion sous un même toit des centrales 117, 118 et 144 ainsi que du nouveau centre de calculs de l'Etat du Valais avancent bien grâce à l'excellente collaboration instaurée entre les différents partenaires.

Ce projet de grande importance pour la sécurité du canton permettra notamment de coordonner encore plus efficacement les engagements d'intervention lors de catastrophes d'amplitude majeure.

Projet de halle de tir

Il est à noter qu'un projet de halle de tir a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil en juin 2021. Il permettra de réduire sensiblement les nuisances sonores tout en optimisant les formations de tir dispensées aux policières et policiers.

Nouveau centre de gestion des séquestres

Un nouveau centre de gestion des séquestres verra le jour en 2024 sur l'actuel site de l'Agroscope, à Châteauneuf-Conthey. Cette infrastructure permettra de gérer l'ensemble des objets séquestrés et confisqués sur le territoire cantonal de manière centralisée.

POPULATION ET MIGRATIONS

Etat civil et naturalisations

En 2021, la cyberadministration s'est introduite dans le secteur de l'état civil puisque les citoyens peuvent désormais commander en ligne la plupart des actes. Ce nouvel outil améliore le service aux administrés.

En 2021, le canton du Valais a naturalisé 779 personnes dont 732 étrangers et 47 Confédérés. Courant 2022, les dossiers seront mis à disposition des communes et de la sous-commission du Grand Conseil par la voie d'un portail web, ce qui évitera l'impression et l'envoi de documents papiers.

Intégration

Le Conseil d'Etat a chargé le DSIS de ratifier la convention entre la Confédération et le canton relative à l'exécution du Programme d'intégration cantonal pour la période 2022-2023 (PIC2bis). Le PIC définit le cadre cantonal pour la mise en œuvre des mesures spécifiques d'intégration destinées aux personnes migrantes, qu'elles soient issues du domaine des étrangers ou de l'asile.

Séjour et établissement

L'acquisition d'un outil de gestion électronique des dossiers est la grande nouveauté de cette année 2021. Le début d'introduction de ce système se déroulera en 2022 et nécessitera une refonte des flux dans les rapports avec les personnes migrantes, les communes et le canton. Ceci impliquera une adaptation des métiers et de la culture au sein du service.

Asile et départ

La situation sanitaire a fortement ralenti l'organisation des départs, avec de nombreux vols annulés. Le nombre de requérants d'asile attribués au Valais est resté stable durant l'année 2021 par rapport à 2020.

Harmonisation de registres et eDéménagement

Durant le premier semestre 2021, un projet-pilote du système eDéménagement a été mis en place et a satisfait les trois communes en test. Un rapport sera adressé au Conseil d'Etat pour valider les tests effectués et proposer d'ouvrir l'introduction du système aux communes valaisannes. Le projet a été mené conjointement avec différents services de l'Etat et la Fédération des communes valaisannes.

Centre de documents d'identité

L'ouverture du nouveau centre de documents d'identité à Viège a étoffé l'offre pour les citoyens et résidents étrangers séjournant dans le Haut-Valais. Le Conseil d'Etat a décidé de localiser à Monthey le centre prévu dans le Bas-Valais dans le courant du second semestre 2022.

GÉOMATIQUE

Mensuration officielle

En 2021, 47 lots de la mensuration officielle ont été approuvés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M). La plupart de ces lots concernent l'adressage des bâtiments et certains concernent le renouvellement des anciennes mensurations fédérales.

Zone alpestre

Dix-neuf lots de mensuration dans la zone alpestre ont été attribués en 2021. Quatorze lots sont déjà en cours depuis 2020. Conformément à l'accord 2021 entre la D+M et le canton, le travail de mensuration pour environ 180'000 hectares a été initialisé. Il reste encore 35 lots de mensuration de la zone alpestre pour environ 70'000 hectares à initialiser.

Les lots de renouvellements d'Anniviers, Charrat, Chippis, Collombey-Muraz, Collonges, Icoigne, Liddes, Port-Valais, Sembrancher, Stalden, Turttmann-Unterems et Vionnaz ont été approuvés et ont pu être intégrés dans la base de données cantonale de la mensuration officielle.

Registre des bâtiments et logements

Le Service de la géoinformation est également en charge de la coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a été poursuivi.

Centre de compétence géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des géodonnées du système cantonal d'information du territoire (<https://geo.vs.ch>), collabore avec environ vingt services cantonaux. Plusieurs applications cartographiques ont été réalisées dans le domaine des infrastructures sportives, eConstruction et du monitoring des loups. La collecte des données relatives à l'approvisionnement en eau potable en temps de crise a été coordonnée et mise en œuvre avec le service spécialisé et avec les communes. Ce projet sera poursuivi dans les années à venir.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

L'application web du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été adaptée. L'extension selon la convention-programme 2020-2023 a été analysée et pourra faire l'objet d'un appel d'offres l'année prochaine. Les zones réservées, l'espace réservé aux eaux, les réserves forestières, les zones réservées des lignes à haute tension et les alignements des installations électriques à courant fort devront être intégrés dans ce cadastre.

CIRCULATION ROUTIÈRE ET NAVIGATION

Nouveau centre à Sion

En juin 2019, le Grand Conseil octroyait un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation, à Sion. Les travaux ont pu être réalisés conformément à la planification, ce qui a permis de mettre en service le nouveau bâtiment le 1^{er} décembre 2021. L'ensemble des processus dans le nouveau bâtiment a parfaitement fonctionné et les premiers retours des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des clients sont tous positifs.

Promotion des véhicules électriques

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat s'est engagé à améliorer la mobilité par, entre autres, la promotion de l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides dans les transports publics et privés. Le 1^{er} novembre 2019, le programme d'incitation qui prévoit le versement d'une prime à l'achat pour les véhicules neufs rechargeables et une prime pour l'installation de bornes de recharge a été lancé et a rencontré un énorme succès. Lors de la session de juin 2021, un crédit supplémentaire de 3.5 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil. Afin de contribuer de manière mieux ciblée au développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le Conseil d'Etat a décidé en décembre 2021 de ne plus subventionner les véhicules hybrides rechargeables, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Baisse des émoluments

En décembre 2021, le Conseil d'Etat a décidé de baisser les émoluments de 5% dès 2022. Cette réduction concerne notamment le contrôle technique des voitures automobiles légères et l'établissement des permis d'élève conducteur.

Places supplémentaires d'examens

En 2021, de nouvelles mesures du projet « OPERA-3 » pour la révision des prescriptions relatives au permis de conduire ont été mises en œuvre. Cela a entraîné une augmentation massive de la demande d'examens de conduite pratiques pour la catégorie A des motos et de la demande d'examens théoriques pour la catégorie B. Grâce à l'ouverture de places d'examen supplémentaires, la problématique a pu être résolue à la satisfaction des clients et des monitrices et moniteurs de conduite, avec pour conséquence une diminution du nombre de contrôles techniques des véhicules.

Augmentation du parc automobile

L'augmentation du parc de véhicules pour 2021 est de 2.4% (au-dessus de la moyenne suisse qui est de 1.7%). Avec une hausse d'environ 8000 véhicules entre 2020 et 2021, le parc de véhicules du canton s'élève à 344'280 véhicules, à fin septembre 2021.

REGISTRE FONCIER

Hausse importante du volume des affaires

En 2021, une hausse importante de près de 10% du volume des affaires a été enregistrée dans tous les domaines du service, à l'instar de l'année 2020, déjà considérée comme une année extraordinaire. Pour les dossiers en lien avec la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE), le Service du registre foncier (SRF) a dû faire face à une hausse de plus de 30% par rapport à 2020. Si un tel volume supplémentaire a pu être absorbé par le service, c'est, d'une part, grâce à la flexibilité des collaboratrices et collaborateurs et, d'autre part, grâce aux changements technologiques en cours.

Label Valais Excellence

Afin de mettre en avant la plus-value engendrée par les grands changements en cours, le SRF a décidé de soumettre son système de gestion par la qualité (SQM) à l'évaluation externe de Valais Excellence au printemps 2021.

La certification a été effectuée conformément à la norme relative à la gestion de la qualité (ISO 9001). Elle vise entre autres l'amélioration continue, l'orientation processus, l'orientation client et l'implication des collaboratrices et collaborateurs. Cette certification répond également aux exigences de la norme pour la gestion de l'environnement (ISO 14001).

Suite du programme RF 2020

Concernant le programme RF 2020, l'année 2021 a été marquée par l'élaboration d'un rapport permettant de déterminer sa suite. Dans le cadre de ces réflexions, un nouveau nom de programme a été défini : « RF 2020 / GB 2020 » devient « eRF Valais / eGB Wallis ». Un effort important a également été consenti pour permettre la mise à jour de la planification pour l'ensemble des projets restants du programme.

Parallèlement aux questions de planification, la réalisation des projets a suivi son cours et 2021 a vu la clôture de plusieurs d'entre eux. Ceux-ci ont, entre autres, permis l'automatisation de certains échanges électroniques avec le Service de la géoinformation ainsi que la mise en place de demandes d'exportation en masse des données depuis l'outil de gestion des données du registre foncier (Capitastra). Ce projet permet aux différents partenaires de faire une demande de données foncières sur un périmètre via un formulaire en ligne qui est ensuite traité automatiquement.

Finalement, le grand projet de migration des données papiers se poursuit. Ainsi, dorénavant, 56 communes sont entièrement introduites au registre foncier fédéral et informatisées. 24 communes le sont partiellement, sur les 122 actuelles.

SPORT

Etat financier des fédérations sportives cantonales et de leurs clubs affiliés

Une enquête a été diligentée par l'Office cantonal du sport (OCS). Les 471 réponses enregistrées ont permis d'obtenir une image concrète de la situation financière des clubs et fédérations au 1^{er} août 2021. Elle révèle notamment que dix clubs/associations ont de grands problèmes financiers et que trois clubs semblent être dans une situation très urgente.

L'OCS a rencontré les responsables et, en général, une solution a pu être trouvée en étroite collaboration avec le Fonds du sport et la Confédération, via les divers paquets de stabilisation.

Mise sur pied de manifestations sportives malgré le COVID-19

La concrétisation de manifestations sportives a pu se réaliser, lentement mais toujours sous haute surveillance sanitaire.

Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

La rénovation des salles de gymnastique est terminée. Celle liée à l'hébergement et aux terrains de sport est planifiée. Elle provoquera la fermeture complète du centre de fin avril 2022 à fin mai 2023. Les cours de formation Jeunesse et sport (J+S) seront réalisés extra-muros.

Mérites sportifs valaisans

Les Mérites sportifs 2021 n'ont pas été décernés. Un concept novateur « Semaine du sport », les intégrant, se déroulera du 16 au 21 mai 2022.

J+S Valais

Les statistiques 2021 sont impactées par la pandémie. La majorité des cours de formation a pu être réalisée dans des conditions sanitaires très strictes. Certains cours ont été déplacés en automne. Les indemnités J+S destinées aux clubs n'ont pas trop varié par rapport à 2020.

On recense ainsi en 2021 : 257 experts actifs, 786 coaches, 7584 moniteurs, 44'577 enfants ou jeunes, 3969 cours et camps J+S, 874 offres et 5'070'396 francs versés par l'Office fédéral du sport au sport valaisan y compris le montant « spécial COVID » (1'405'022 francs).

CHASSE, PÊCHE ET FAUNE

Chasse

Le règlement d'exécution ainsi que l'arrêté sur l'exercice de la chasse ont été totalement révisés. De plus, de nouvelles dispositions de régulation dans les sites de protection d'importance nationale ont dû être introduites à la suite d'une décision du Tribunal fédéral. Le plan de tir du cerf a été atteint : 1330 individus ont été abattus durant la chasse haute (1890 en 2020), exception faite des unités de gestion 1 (Aletsch-Conches), 3 (Nanz-Saas) et 17 (Entremont) dans lesquelles des tirs complémentaires par les chasseurs ont été nécessaires (+ 92 cerfs prélevés). La réduction du cheptel de cerfs est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages. D'autre part, 2502 chamois et 1640 chevreuils ont été prélevés, ce qui correspond aux objectifs planifiés.

Gestion du loup

En 2021, 32 loups ont été formellement identifiés, dont 23 nouveaux individus (onze femelles et douze mâles). Quatre meutes avec reproduction ont pu être prouvées par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Les nouvelles [cartes interactives](#), accessibles sur la page Internet du SCPF, informent le public sur le monitoring actuel du loup et sur la situation des dégâts aux animaux de rente. Sur l'ensemble de l'année, 336 animaux de rentes ont été tués dans le canton. Dès lors, les conditions ont été remplies pour la délivrance d'une autorisation de tir individuel dans la région de Conches et d'une autre pour la régulation de la meute dans le Val d'Hérens. Le montant des dégâts indemnisés s'élève à environ 124'000 francs. Plus de 8100 heures de travail ont été consacrées à la gestion du loup (5600 heures en 2020).

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels délivrés a légèrement augmenté. Celui des permis journaliers et deux jours a suivi la tendance inverse, mais reste élevé depuis 2020. Durant l'année, 97 contrats d'affermage du droit de pêche dans des plans d'eau du canton ont été finalisés. La procédure d'adjudication est encore en cours pour cinq plans d'eau.

VERS UNE GESTION INTÉGRÉE ET COORDONNÉE DES RISQUES

La nouvelle législature a été marquée par la réorganisation du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE). Dans l'optique de favoriser une gestion intégrée et coordonnée des risques, un Service des dangers naturels (SDANA) a été créé en août 2021, pour devenir opérationnel dès le 1^{er} janvier 2022. Le SDANA regroupe la gestion des cours d'eau latéraux, la protection contre les crues du Rhône et la gestion des autres dangers naturels. Cette réorganisation a induit la disparition du Service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR) ainsi que la transformation du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) en Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP). Cette démarche est également en cohérence avec la révision de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau ainsi qu'avec la loi sur les forêts, toutes deux soumises en première lecture au Grand Conseil en novembre 2021.

La 3^e correction du Rhône reste une priorité gouvernementale. En 2021, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil, qui les a acceptés, deux crédits d'engagement de 130 millions de francs chacun visant à financer la première phase des travaux de sécurisation des Mesures prioritaires (MP) du Chablais et de Sion-Vétroz.

Pour la deuxième année consécutive, un volume record de travaux a été entrepris sur les routes cantonales. Avec un montant de 100 millions de francs en 2021, le département a continué à jouer un rôle actif de soutien à l'économie.

Avec la conversion du tunnel du Vispéral en tube sud du tunnel autoroutier de Viège, la tranchée couverte de Rarogne et le tunnel du Riedberg, trois ouvrages importants de la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais sont en phase de réalisation. En mars 2021, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé les plans du projet définitif de la traversée du Bois de Finges. Cinq recours sont en cours de traitement. Dans le Chablais, les négociations en vue de la remise en service de la ligne Sud-Léman ont repris et avancent.

Les efforts se poursuivent pour lutter contre les polluants issus du passé industriel de notre canton. Un effort particulier a été porté sur la lutte contre les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), tandis que l'assainissement de la décharge de Gamsenried reste une priorité.



Photo: © Pascal Geisshen

Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

CONCEPT CANTONAL DE MOBILITÉ 2040

Cette année 2021 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de mobilité 2040 (CCM 2040), validée par le Conseil d'Etat en 2018. Compte tenu des durées de planification et de procédures, l'année écoulée a vu les premières réalisations se concrétiser. Des passerelles ont ainsi par exemple vu le jour à Saint-Maurice ou à Martigny. Elles favorisent non seulement la mobilité douce, mais surtout s'intègrent à leur environnement. Dans le même temps, un effort important a été consenti pour la remise en état du réseau cantonal routier, pour l'adaptation de la taille de ce réseau en collaboration avec les communes ou encore pour le développement de la mobilité douce. Cette année a aussi été marquée par la volonté de revoir la stratégie concernant les déclassements de routes afin de soutenir l'accessibilité dans les régions de montagnes.

ROUTES

Changements climatiques

L'un des nombreux défis de l'année 2021 est demeuré celui de l'état du réseau cantonal routier dans un environnement alpin exigeant pour les infrastructures. Faire face aux changements climatiques nécessite de lourdes interventions au quotidien, aussi bien de manière préventive que curative. Pour répondre à ces défis, le service revoit complètement sa politique d'entretien, en prenant en compte les principes du développement durable.

Requalification des cœurs de localités

Le réaménagement des traversées de localité concerne directement la qualité de vie des habitants du canton. Ces projets pluridisciplinaires, développés en collaboration avec les autorités communales, visent à un rééquilibrage des modes de transports dans l'espace public. Au travers de ce processus, plus de 40 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. Si la traversée de Vionnaz ou celle de Naters ont été réalisées, d'autres requalifications vont suivre, telle la traversée de Vétroz, dont les travaux débiteront dans le courant de l'automne 2022. Enfin, d'autres réaménagements vont être déposés à l'enquête publique en 2022, comme les traversées de Turtmann, de Ried-Brig, d'Ardon ainsi que les requalifications d'Uvrier/St-Léonard, de Champex, de Troistorrents et de Massongex.

Routes cantonales

2021 s'est inscrite dans la lignée de 2020, année record pour les travaux entrepris sur les routes cantonales. 350 chantiers de plus de 100'000 francs ont été conduits pour un volume financier investi de plus de 100 millions de francs. Les chantiers les plus importants sont présentés ci-dessous.

Bas-Valais :

- suite de la réalisation du tunnel des Evouettes
- suite de l'assainissement du pont sur le Rhône Saillon - Saxon
- restructuration routière entre Fully et Martigny, secteur Branson - Louye
- renforcement des murs de la route de Sarreyer
- assainissement du pont de Chernat entre Val-d'Illiez et Champéry

- assainissement du pont TMR à Vernayaz
- assainissement du viaduc de Riddes, en collaboration avec l'OFROU

Valais central :

- modification de la géométrie du double giratoire de Platta à Sion
- correction de la chaussée à l'endroit de deux lacets sis sur le tronçon de la route cantonale 43 reliant Chalais à Vercorin
- correction et réfection lourde de la chaussée sur le tronçon de la route cantonale 43 reliant Vercorin à Pinsec

Haut-Valais :

- poursuite de la construction de la route de contournement de Stalden
- réalisation du « lot 1, Bitsch » du nouveau tracé de l'itinéraire cyclable cantonal n°1 de Bitsch à Mörel-Filet
- début des travaux de la quatrième et dernière étape (de la Mühlackerstrasse à l'hôpital) de la rénovation de la Terbinerstrasse à Viège
- début de la dernière étape de l'aménagement de la route de St. Niklaus à Grächen
- début des mesures de sécurisation de la roche Bildjikehr, à Inden sur la route de Loèche à Loèche-les-Bains
- participation à la remise en état du tunnel de Mittal en collaboration avec l'OFROU

Service hivernal

Afin de garantir un service hivernal de qualité, un suivi GPS de tous les engins de déneigement et de salage a été mis en place par la section Logistique d'entretien des routes cantonales. Cette solution permet d'optimiser l'utilisation des plus de 12'000 tonnes de sel utilisées en 2021.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ DOUCE

Mobilité douce

Un nouveau tronçon de l'itinéraire cantonal a été mis en service entre Bitsch et la chapelle de Zen Hohen Flühen, à savoir la route du Rhône.

Transports publics

L'année 2021 a vu une amélioration substantielle de l'offre lors du changement d'horaire. Plusieurs lignes de bus, dans l'ensemble du canton, ont bénéficié d'un renforcement de leur desserte. Les études entreprises par le canton et les communes dans les régions de Loèche et de l'Entremont ont été finalisées et les améliorations ont été mises en place pour les horaires 2021, respectivement 2022. Le Service de la mobilité a débuté l'analyse de différents réseaux de bus dont le potentiel de développement demeure intéressant. Les transports publics n'ont pas échappé à la pandémie qui a provoqué une baisse importante de la fréquentation. Le soutien financier à accorder par la Confédération, le canton et les communes devrait permettre à la branche de surmonter cette période difficile.

Transports par câble et téléphériques gérés

Le canton poursuit la planification et le renouvellement des remontées mécaniques de liaisons depuis la plaine, en particulier à Vercorin, Crans-Montana et Bellwald. La gestion des téléphériques gérés par le canton et la collaboration avec les communes concessionnaires ont été poursuivies et élargies. Enfin, un travail important a été entrepris pour soutenir, en collaboration avec la Confédération, les remontées mécaniques touristiques pour surmonter les effets de la pandémie.

Transport aérien

Dans le cadre de la révision totale de la loi sur les transports publics, il avait été envisagé d'introduire des articles relatifs à la cantonalisation de l'aéroport de Sion. Suite au retour de la consultation, le Conseil d'Etat a décidé de sortir cette thématique de la loi et de procéder au travers d'une loi ad hoc.

Durabilité

Le Service de la mobilité participe activement au développement de l'Agenda 2030 du canton du Valais. Comme action remarquable 2021, une politique sectorielle de promotion de l'électromobilité, en collaboration avec le Service de la circulation routière (SCN) et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), a été déployée. Plusieurs projets proposés par le Service de la mobilité ont également été retenus dans l'appel à projets exemplaires du Conseil d'Etat.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Réorganisation

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Service de la construction des routes nationales (SCRN), anciennement Office de construction des routes nationales (OCRN), est l'un des huit services du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE).

Réalisation d'ouvrages-clés

Avec la conversion du tunnel du Vispéral en tube sud du tunnel autoroutier de Viège, la tranchée couverte de Rarogne et le tunnel du Riedberg, trois ouvrages importants de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais sont en phase de réalisation.

Sierre Est – Loèche / La Souste Est

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a délivré l'approbation des plans du projet définitif le 26 mars 2021. Au total, cinq recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif fédéral qui rendra un jugement à l'issue de l'échange d'écritures. Ce jugement peut faire l'objet d'un recours et être porté devant le Tribunal fédéral.

Les premiers mandats d'études ont été attribués par le Conseil d'Etat. Les travaux pourraient débuter d'ici deux à trois ans. La mesure de compensation à l'endroit de l'embouchure de la Raspille à Sierre / Salquenen est exécutée.

Loèche / La Souste Est – Viège Ouest

Le percement du tube sud du tunnel du Riedberg a eu lieu le 17 mars 2021. Les travaux du lot de superstructure du tronçon à ciel ouvert entre le lieu dit Schnidrigu et Rarogne sont bien avancés. Les travaux de bétonnage de la tranchée couverte de Rarogne (dite GERA) sont réalisés à raison de 50%. Les travaux sur le tracé du passage inférieur St. German en direction de Viège Ouest ont commencé en octobre 2021. Le SCRN a terminé l'élimination des sols contaminés au mercure sur le tracé de l'autoroute A9.

Viège Ouest – Viège Est

Les tests intégraux des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) dans le tube nord du tunnel de Viège et dans le tunnel de faîte sont pour la plupart effectués et la mise en service est prévue pour l'été 2022. La transformation du tunnel de Viège, fermé depuis le 7 octobre 2019, doit s'effectuer sur une distance plus longue que prévue initialement. L'excavation de l'ouvrage de la jonction souterraine est terminée. Les travaux de revêtement et de finition de la jonction complète de Viège Ouest, ainsi que la construction du système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussées (SETEC) sont aussi achevés.

UNITÉ TERRITORIALE III

Un nouveau service

2021 marque l'achèvement de la première année d'existence du Service de l'Unité territoriale III (SUT III), dont les activités étaient auparavant intégrées au sein du Service de la mobilité. La création du service vise à mieux répondre aux attentes de l'Office fédéral des routes (OFROU) qui finance l'entier de la prestation du SUT III.

Le service est une entité budgétaire propre, autofinancée, dans le cadre du budget de l'Etat du Valais. Il existe une relation client-fournisseur entre le SUTIII et l'OFROU avec un processus régulier de présentation et d'acceptation d'offres ainsi que de suivi de facturation.

Le SUT III, qui occupe plus de 100 collaborateurs, s'acquitte des tâches suivantes exclusivement sur le périmètre des routes nationales :

- nettoyages,
- service hivernal,
- entretien des surfaces vertes,
- réparations d'ouvrage,
- entretien et maintenance des équipements techniques,
- réparation des dégâts causés par des accidents et des intempéries,
- travaux mineurs de gros entretien.

Le SUTIII dispose de trois centres d'entretien (Martigny, Sierre, Brigue) et d'un point d'appui au Simplon. Sur la N21 (Martigny – Portail du tunnel du Grand-Saint-Bernard), la construction d'un point d'appui supplémentaire est en discussion avec l'OFROU et la commune de Liddes.

Les opérations 2021

Les points particuliers de l'exploitation 2021 sont les suivants :

- Les opérations de contrôle et de nettoyage des tunnels ont été effectuées séparément. Cela présente un avantage, car il n'est pas facile pour les électriciens de travailler pendant les opérations de nettoyage. Pour la première fois également, l'ensemble des contrôles a été enregistré dans une application de gestion de la maintenance assistée par ordinateur.
- Le 31 janvier 2021, une avalanche s'est déversée sur la route du Simplon en amont de Ried-Brig, au Rufigraben, dépassant d'au moins sept mètres le pont avec une pression d'environ 500 tonnes sur les piliers de celui-ci. Aucun véhicule n'a été impacté par la masse neigeuse. En raison du danger d'avalanche persistant, l'axe est resté fermé jusqu'au 4 février 2021.
- Le 14 avril 2021, aux environs de 17h30, un véhicule a pris feu dans la galerie de St-Maurice. Le véhicule est d'abord tombé en panne et ce n'est qu'après environ dix minutes que les premières flammes sont apparues. Cet accident a donné lieu à une analyse complète du fonctionnement des procédures d'urgence et a permis de constater que les temps et procédures ont été respectés. Un debriefing a été organisé entre la filiale, la police, le service du feu et l'UTIII.
- Sur le pont de Fura, situé sur l'A9 Simplon au sud de Simplon-village, divers dégâts ont été relevés le 22 juin 2021. Ils engendrent des analyses plus profondes. Pour ce faire, une gestion du trafic sur une seule voie a été installée. De plus, un seul camion à la fois doit franchir l'ouvrage dans l'attente des résultats.

TRAVAUX JURIDIQUES ET LÉGISLATIFS

Projets législatifs

Le projet de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement de cours d'eau (LcDNACE), modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels, a été présenté en première lecture au Grand Conseil lors de la session de novembre 2021. L'avant-projet de révision totale de la loi sur les transports publics, modifiant la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs, a été mis en consultation durant l'été 2021. La première lecture de cet avant-projet est prévue durant la session de mars 2022. L'avant-projet de révision partielle de la loi sur les routes sera mis en consultation au début janvier 2022. L'avant-projet de révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites sera également mis en consultation dans le courant 2022. L'avant-projet de loi sur les géoressources poursuit son développement.

Appui juridique particulier

Les domaines du droit public des constructions, des résidences secondaires et de l'aménagement du territoire, notamment les dossiers d'approbation de zones réservées et leur nombre considérable d'oppositions à traiter, nécessitent une grande implication des ressources juridiques. A cela s'ajoutent la mise en œuvre du programme eConstruction qui implique un accompagnement juridique régulier et souvent à très brève échéance, de même que les dossiers de haute surveillance, notamment celui de la commune de Val de Bagnes. Les dossiers de marchés publics du Service immobilier et patrimoine se sont considérablement accrus. Le Service administratif et juridique du DMTE (SAJMTE) fait également face à un nombre croissant de dossiers d'ouvrages de protection contre les dangers naturels et d'espaces réservés aux eaux des cours d'eau. D'une manière générale, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution significative du SAJMTE.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

Au 31 décembre 2021, le nombre de nouvelles demandes d'autorisation de construire enregistré au SeCC, soit 4111, a subi une hausse de 733 dossiers (+21.70%) par rapport à 2020. Une hausse de 634 dossiers de compétence communale (+35.28%) et six dossiers de compétence cantonale (+0.43%) a été enregistrée. Une augmentation de 93 dossiers de police des constructions (+46.27%) hors zone à bâtir, également de compétence cantonale, a été enregistrée.

Général Valais	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers enregistrés durant l'année	3061	3167	3581	3417	3217	3181	3378	4111
Dossiers de construction de compétence cantonale	1007	1151	1304	1267	1185	1124	1380	1386
Dossiers de police de compétence cantonale	158	155	250	121	163	134	201	294
Dossiers de compétence communale	1896	1861	2027	2029	1869	1923	1797	2431
Arrondissement 1 - Haut-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	914	888	977	966	822	793	868	1050
Dossiers de construction de compétence cantonale	334	356	374	342	290	313	343	381
Dossiers de police de compétence cantonale	72	50	49	43	31	24	41	36
Dossiers de compétence communale	508	482	554	581	501	456	484	633
Arrondissement 2 - Valais Central								
Dossiers enregistrés durant l'année	1042	1159	1281	1185	1139	1206	1222	1415
Dossiers de construction de compétence cantonale	284	355	391	400	413	440	524	489
Dossiers de police de compétence cantonale	37	43	79	34	79	66	96	106
Dossiers de compétence communale	721	761	811	751	647	700	602	820
Arrondissement 3 - Bas-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	1105	1120	1323	1266	1256	1182	1288	1646
Dossiers de construction de compétence cantonale	389	440	539	525	482	371	513	516
Dossiers de police de compétence cantonale	49	62	122	44	53	44	64	152
Dossiers de compétence communale	667	618	662	697	721	767	711	978
Total Valais Romand								
Dossiers enregistrés durant l'année	2147	2279	2604	2451	2395	2388	2510	3061
Dossiers de construction de compétence cantonale	673	795	930	925	895	811	1037	1005
Dossiers de police de compétence cantonale	86	105	201	78	132	110	160	258
Dossiers de compétence communale	1388	1379	1473	1448	1368	1467	1313	1798

Le SeCC a assuré le traitement des dossiers en application de la législation sur le droit public des constructions et des processus y relatifs, et en tenant compte de la répartition des compétences entre canton et communes. Pour le surplus, le SeCC a garanti l'appui nécessaire aux citoyens et aux communes pour des dossiers de demandes d'autorisation de construire.

Programme eConstruction (plateforme de numérisation des demandes d'autorisation de construire)

L'implémentation de la plateforme eConstruction a débuté en mars 2021 et les procédures principales ont été développées. La loi et l'ordonnance sur les constructions ont été révisées et approuvées par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en février 2021. Le règlement d'accès et d'utilisation concernant la plateforme eConstruction entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ces trois actes législatifs forment ainsi le cadre légal à la mise en œuvre de cette plateforme de numérisation des processus en lien avec le droit public sur les constructions.

Secrétariat de la Commission Cantonale de Signalisation Routière (SeCCSR)

Durant l'année 2021, le nombre de nouveaux dossiers de signalisation et de réclames routières déposés au SeCCSR est de 921 (+5.38 %) par rapport à 2020, soit une hausse de 119 dossiers de signalisation (+19.22%) et une baisse de 72 dossiers de réclame routière (-28.23%).

Pour les dossiers de signalisation de chantier, sur la même période, le SeCCSR a enregistré 4107 demandes, soit une augmentation de 399 dossiers (+10.76%).

Le SeCCSR a collaboré et apporté son soutien à la population, aux entreprises ainsi qu'aux différentes autorités cantonales ou communales dans des projets d'aménagements routiers ou dans des procédures d'homologation de signalisations routières verticales ou horizontales. Dans ces mêmes domaines, il a également assumé une tâche de surveillance.

CONSTRUCTION DE LA 3^e CORRECTION DU RHÔNE

Modifications structurelles

En janvier 2021, l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) est devenu le Service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR). En août 2021, une nouvelle adaptation structurelle a intégré le SPCR au sein du nouveau Service des dangers naturels (SDANA).

Les étapes importantes du chantier

Concernant la Mesure prioritaire (MP) Viège, tous les puits concernés par la présence de benzidine en aval de la décharge de Gamsenried ont été équipés de filtres.

Le Grand Conseil a accepté deux crédits d'engagement de 130 millions de francs chacun visant à financer la première phase des travaux de sécurisation des Mesures prioritaires du Chablais et de Sion-Vétroz. Celles-ci sont destinées à éviter des dégâts potentiels estimés respectivement à 2 milliards et 3.8 milliards de francs.

Des travaux de renforcement de digue (Mesure anticipée Ile Falcon) ont débuté à Sierre afin de protéger quelque 600 personnes et d'éviter 57 millions de francs de dégâts potentiels.

L'histoire et le futur du Rhône

Un centre d'information sur le Rhône a ouvert ses portes à Lalden. Il offre différents niveaux de lecture du projet et se destine ainsi tant au grand public qu'aux spécialistes et étudiants.

Vingt ans après la crue d'octobre 2000, le SPCR a édité une bande dessinée sur le Rhône en collaboration avec l'Ecole professionnelle des arts contemporains (EPAC). Cet ouvrage bilingue français et allemand est disponible depuis janvier 2021 dans les médiathèques valaisannes et dans plus de 60 bibliothèques communales et scolaires. Assorti d'un dossier pédagogique, il a été également mis à la disposition des enseignants de 8H.

TERRITOIRE

Plan directeur cantonal

Après les approbations de la révision globale du plan directeur cantonal (PDc) par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020, la priorité est désormais donnée aux adaptations demandées par la Confédération à l'échéance 2023. Il s'agit également, pour le canton, de mettre en œuvre, dans le PDc, les résultats de la Conception paysage cantonale et du Plan climat cantonal en cours d'élaboration, y compris la fiche de coordination relative aux « Zones des Mayens » dont l'examen avait été suspendu.

Mise en œuvre au niveau communal

Les communes avaient un délai au 1^{er} mai 2021 (repoussé au 1^{er} septembre 2021 à la demande du Grand Conseil) pour établir un projet de périmètre d'urbanisation et/ou délimiter des zones réservées communales en prévision de la révision de leur plan d'affectation des zones (PAZ). Un premier bilan réjouissant a pu être tiré au début du mois de novembre, la grande partie des communes ayant rempli leurs obligations, les autres ayant

convenu d'un nouveau délai avec l'administration cantonale. Une évaluation plus fine des résultats sera effectuée au début de l'année 2022 dans le cadre du rapport de monitoring des zones à bâtir.

Projets d'agglomération de 4^{ème} génération

L'année 2021 a coïncidé avec l'élaboration, l'approbation et le dépôt des projets d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) auprès de la Confédération. Ces projets concernent l'Agglo Brig-Visp-Naters, l'Agglo Coude du Rhône et l'Agglo Chablais (en collaboration avec le canton de Vaud), l'Agglo Valais central se réservant pour l'étape du PA5. Par ailleurs, des plans directeurs intercommunaux (PDi) sont en cours d'établissement dans de nombreuses régions du canton.

FORÊTS, COURS D'EAU ET PAYSAGE

Forêts

En 2021, les forêts valaisannes ont souffert d'importantes attaques de bostryches dès le début de l'été, conséquences de la sécheresse de 2018.

Les propriétaires ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection. Le groupe de travail mis en place par le Conseil d'Etat a terminé sa réflexion sur le futur financement de la forêt de protection. Le rapport final est actuellement en consultation auprès des partenaires.

Les contrôles effectués montrent toujours une forte pression du gibier sur le rajeunissement des forêts sur l'ensemble du Haut-Valais, la rive gauche du Rhône dans le Valais central, l'Entremont et le Val d'Illiez.

Plusieurs projets de réserves forestières, projets régionaux de compensation et projets en faveur des pâturages boisés, des châtaigneraies et des espèces cibles prioritaires, se sont concrétisés dans les domaines de la conservation des forêts et de la biodiversité en forêt.

Nature et paysage

La pression sur les sites naturels protégés est restée forte. La présence de gardes sites dans les secteurs les plus sensibles a permis de limiter les atteintes et de sensibiliser les visiteurs aux particularités de ces lieux et à la nécessité de les préserver.

Dans le cadre de l'élaboration de la Conception paysage cantonale, l'intérêt des paysages naturels en tant que support de communication pour le tourisme a été souligné.

Les parcs naturels régionaux ont vu le renouvellement pour dix ans du label du PNR Binntal, l'acceptation du contrat de parc par les communes du PNR Pfyng-Finges et le lancement du nouveau PNR Vallée du Trient.

La lutte contre les néophytes envahissantes a permis de réduire la biomasse de certaines des espèces les plus problématiques. La présence du moustique tigre a été nouvellement attestée dans le Haut-Valais alors que la situation à Monthey est restée stable.

Les travaux de revitalisation des biotopes protégés ont été poursuivis et plus de 100 hectares de surfaces supplémentaires ont été mis au bénéfice de contrats d'exploitation.

Dangers naturels

Du point de vue des dangers nivologiques, l'année a été marquée par un hiver compliqué avec de longs épisodes de danger fort, voire élevé, et de fortes chutes de neige en altitude en mai. La menace pour les infrastructures et

zones habitées a pu être gérée sans difficultés majeures, l'été relativement froid et humide ayant retardé la fonte des neiges.

Les orages ont été fréquents mais d'intensité faible à moyenne hormis deux épisodes en juillet qui ont entraîné des crues sur les cours d'eau latéraux et du Rhône sans provoquer de dégâts majeurs.

Pour les dangers géologiques, il faut signaler l'éboulement de Blasbiel (Rarogne) de 300'000m³ de roche qui a provoqué l'évacuation de dix maisons pendant plusieurs semaines, le temps d'assainir la falaise et de construire une digue de protection.

Le projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) a été soumis en première lecture au Grand Conseil en novembre 2021.

ENVIRONNEMENT

Renforcement de la surveillance et de la lutte contre la pollution par les PFAS

Les pollutions par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) – utilisées dès les années 1970 dans l'élaboration de nombreux produits de consommation – est un défi planétaire en raison de leur dangerosité pour la santé et de leur faible dégradation dans l'environnement. Le Valais figure parmi les premiers cantons suisses à avoir mené des actions pour lutter contre le risque de contamination des eaux souterraines par ces substances. En mars, alors que des mesures étaient déjà en cours sur cinq sites, le Service de l'environnement (SEN) a défini la stratégie pour renforcer la surveillance et la protection contre les PFAS. Ses objectifs principaux sont la sécurité de la population, la préservation des eaux potables et souterraines et le traitement des sites contaminés.

Nouveau Centre de compétence sol du Valais

Un sol de qualité permet de répondre aux enjeux climatiques et de durabilité. Le sol valaisan nécessite des actions pour assurer sa préservation sur le long terme, en particulier dans la plaine du Rhône. Le Centre cantonal de compétence sol (CCS – Valais), présidé par la cheffe du SEN, a été créé en juin à cet effet. Les services qui le composent ont ensuite défini et planifié les mesures prioritaires. Comme base de travail, il s'agit de centraliser les informations pédologiques au sein d'une base de données unique. D'autres actions sont fixées à court et moyen termes, telles que la sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation du sol et la publication des directives et aides à l'exécution.

Présidence

Président du Conseil d'Etat	Frédéric Favre
Chancelier d'Etat	Philipp Spörri
Affaires juridiques	Monique Albrecht
Information	André Mudry
Inspection des finances	Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Roberto Schmidt

Secrétaire général	Paul-Henri Moix
Administration cantonale des finances	Pierre-André Charbonnet
Service cantonal des contributions	Beda Albrecht
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service immobilier et patrimoine	Philippe Venetz
Service de l'administration numérique	Cédric Roy

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Mathias Reynard

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Victor Fournier
Service de la consommation et affaires vétérinaires	Elmar Pfammatter
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et des faillites	Karla Z'Brun
Service de la culture	Anne-Catherine Sutermeister
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Isabelle Darbellay Métrailler

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Christophe Darbellay

Secrétaire général	Pierre-Yves Délèze
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Arsène Duc
Service juridique des affaires économiques	Martin Zurwerra
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Eric Bianco

Service de l'industrie, du commerce et du travail	Peter Kalbermatten
Service de l'agriculture	Gérald Dayer
Service de l'enseignement	Jean-Philippe Lonfat
Service de la formation professionnelle	Tanja Fux
Service des hautes écoles	Yves Rey
Service cantonal de la jeunesse	Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Frédéric Favre

Secrétaire général	Olivier Beney
Service juridique de la sécurité et de la justice	Sophie Huguet
Police cantonale	Christian Varone
Service de la sécurité civile et militaire	Marie-Claude Noth-Ecoeur
Service de la circulation routière et de la navigation	Bruno Abgottspon
Service de l'application des peines et mesures	Georges Seewer
Service de la population et des migrations	Jacques de Lavallaz
Service des affaires intérieures et communales	Maurice Chevrier
Service du registre foncier	Sergio Biondo
Service de la géoinformation	Rainer Oggier
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Nicolas Bourquin
Office cantonal du sport	Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Franz Ruppen

Secrétaire générale	Kathia Mettan
Service administratif et juridique	Adrian Zumstein
Service de la mobilité	Vincent Pellissier
Service de l'unité territoriale III	Nils Panchaud
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	Jean-Christophe Clivaz
Service de l'environnement	Christine Genolet-Leubin
Service du développement territorial	Nicolas Mettan
Service de la construction des routes nationales	Martin Hutter
Service de la protection contre les crues du Rhône	Tony Arborino

IMPRESSUM

Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel.

Sion, mars 2022